

2019 - 2022

NOS PUBLICATIONS EN CHIFFRES ET EN IMAGES

19 INFOGRAPHIES

Des Images au textes

Après 6 années en images et en graphs, IDEA s'intègre dans le magazine Merkur avec une rubrique entièrement consacrée à nos idées.

Mais avant tout changement (de format), il nous semble important de (re)parcourir ces dernières années d'infographies. Depuis 2019, nous avons eu l'occasion de vous proposer 19 fiches détachables de nos publications Phares. Comme à son habitude, IDEA s'est efforcé de bien appréhender son environnement et de transmettre des propositions constructives afin de répondre aux défis socioéconomiques auxquels le Luxembourg a fait face. À quelques exceptions près, chaque fiche contient un côté « graphique » et une face d'article analysant le thème abordé.

Les infographies s'arrêtent mais les idées continuent. Nous vous donnons donc rendez-vous à la rubrique IDEA du prochain Merkur.

Infographies IDEA parues
dans le magazine Merkur de
Mars 2019 à mars 2022

Création des infographies par
l'agence Fargo.

Mise en page du recueil par IDEA.

SOMMAIRE

*	4		ÉQUIPE IDEA
*	6	Mars-Avril 2019	Is Luxembourg so exceptional compared to cities, not countries ?
*	8	MAI-JUIN 2019	Au-delà de la conjoncture : le consensus économique d'IDEA
*	10	JUILLET-AOÛT 2019	UE : 500 millions de consommateurs pour le « made in Luxembourg »
*	12	SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019	Secteur financier : 26.000 ou 100.000 emplois ?
*	14	NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2019	Responsabilité Social des Entreprises : action !
*	16	JANVIER-FÉVRIER 2020	« GRAND LUXEMBOURG » : QUELLES FRONTIÈRES, QUELS PROJETS ?
*	18	MAI-JUIN 2020	QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CONSENSUS ÉCONOMIQUE 2020
*	20	MARS-AVRIL 2020	2010-2019 EN 10 DONNÉES CLÉS
*	22	JUILLET-AOÛT 2020	8 PODCASTS « ECO(N)FINEMENT » DANS UNE PÉRIODE INÉDITE
*	24	SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020	SIX VENTS CONTRAIRES CONTRE LA REPRISE AU LUXEMBOURG
*	26	NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2020	SOUS-ACTIVITÉ DES SENIORS, CE MAL DOMINANT !
*	28	JANVIER-FÉVRIER 2021	MESURES POUR LA JUSTICE FISCALE, LE LOGEMENT ET LA SOUTENABILITÉ
*	30	MARS-AVRIL 2021	RADIOGRAPHIE DES FAILLITES D'ENTREPRISES EN 2020
*	32	MAI-JUIN 2021	LA RÉCESSION PANDÉMIQUE EN 5 GRAPHIQUES
*	34	JUILLET-AOÛT 2021	Quo Vadis RSE ?
*	26	SEPTEMBRE-OCTOBRE 2021	Endettement public dans la zone euro : est-ce si grave ?
*	38	NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021	LES DÉFIS DE LA REPRISE
*	40	JANVIER-FÉVRIER 2022	9 AMENDEMENTS
*	42	MARS-AVRIL 2022	Regards sur le secteur de l'assurance au Luxembourg

FONDATION IDEA

EQUIPE OPÉRATIONNELLE



MURIEL BOUCHET

DIRECTEUR

M. Bouchet, diplômé de sciences économiques de l'Université de Namur, a travaillé pour 3 banques centrales. Ses travaux portent sur les finances publiques et la sécurité sociale.



MICHEL - EDOUARD RUBEN

SENIOR ÉCONOMISTE

M.-E. Ruben est diplômé d'un magistère d'économie de l'Université de Bordeaux. Ses travaux portent sur le marché du travail, le logement, et l'entrepreneuriat.



VINCENT HEIN

SENIOR ÉCONOMISTE

Diplômé en sciences économiques de l'Université de Lorraine, les principaux travaux de Vincent au sein d'IDEA portent sur la R&D, l'innovation et la coopération transfrontalière.



THOMAS VALICI

ÉCONOMISTE

T. Valici est diplômé d'un master en finance de l'IESEG School of Management. Ses travaux portent principalement sur le secteur financier et la diversification économique.



NARIMÈNE DAHMANI

ÉCONOMISTE

N. DAHMANI est diplômée d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Strasbourg. Ses travaux portent sur l'évaluation des politiques publiques, l'économie géographique et les inégalités.



JULIEN MPIA MASSA

CHARGÉ DE COMMUNICATION

J. Mpia Massa est diplômé d'un master en communication et relation publique de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Il est chargé de la communication de la Fondation IDEA.



UN LABORATOIRE D'IDÉES AUTONOME, PLURIDISCIPLINAIRE ET OUVERT.

Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce en 2014, IDEA a pour mission de susciter et d'alimenter un débat public de qualité par des propositions constructives pour répondre aux défis socioéconomiques d'envergure.

IDEA s'est donné pour ambition de penser un avenir durable pour le Luxembourg dans le cadre d'une démarche globale s'appuyant sur les trois piliers de son action :

Identifier les grands défis;

Produire des connaissances et des idées nouvelles;

Alimenter et participer au débat public

IDEA invite le public à discuter de manière contradictoire les analyses, idées et propositions qu'elle publie et organise à cet effet régulièrement des conférences-débats, des tables rondes et des ateliers thématiques avec des experts et parties prenantes d'horizon variés sur tous les sujets traités.

Is Luxembourg so exceptional compared to cities, not to countries?



GDP growth (at current prices)



When looking at the trend of the GDP growth, it appears that Luxembourg country is an outlier, doing better than countries and cities yet the gap is slightly reduced at the metropolis level.

Scope of the study



Salaried employment

The trend of the salaried employment in Luxembourg is comparable to the one of some German cities when Germany is lagging "behind".



Population

When looking at the population trend, Luxembourg country is doing better than countries and cities yet the gap is much reduced at the metropolis level.



Conclusion

When studying the economy of the Grand Duchy, one must look at both countries and metropolises if one wants a more complete picture in international comparison.

Comparing Luxembourg to small states: does it make any sense?

By Dimitrios Apostolopoulos

There are many reasons to believe that Luxembourg is an "exceptional" country. The numbers are telling. According to Eurostat, for the period 2009-2017 alone, Luxembourg increased its population by a staggering 19.7% –far above the growth experienced by the neighbouring countries, i.e. Germany (a negligible 0.6%), France (4.1%) or Belgium (5.57%). There are other cases where the magnitude of Luxembourg's growth nullifies any rationale for making international comparisons. Our desire to better understand this "exceptionality" of Luxembourg led us to undertake this research. Is Luxembourg's "fate" to remain an outlier in most international comparisons or are there reasons to believe that other, more comparable, cases might emerge if we change the level of the analysis?

The most obvious "change of focus" would be to compare Luxembourg with other small states, instead of big countries. In a collected volume edited by Briguglio, the authors compare the economic structure of nine European small states (Cyprus, Estonia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Slovenia, FYROM, and Montenegro). Briguglio (2016)¹ claims that these states share three important similarities that permit us to group them together, namely: (i) a small domestic market, (ii) limited natural resources and (iii) limited economic diversification. As a result, they all depend on international trade and are, consequently, highly exposed to external shocks. We can safely say that all these conditions apply particularly to Luxembourg.

But is this "small countries grouping" a good way of looking at these countries? For Hague and Harrop (2004)², authors of one of the most widely used textbooks on comparative politics, the goal of the comparative approach is to "broaden] our understanding of the political world, leading to improved classifications and giving potential for explanation and even prediction". Based on this definition of the objective of the comparative approach, we will argue that the "small countries

grouping" is not just "bad science" but it is also unhelpful (policy-wise) since it confuses more than it clarifies and obscures the very significant divergence and differences within the "group". Even in Briguglio's volume, one can find countries with very different population sizes and densities. No matter the criterion one uses: indebtedness, deficits, GDP growth, wages and competitiveness levels, unemployment levels and the importance of the financial sector or GDP/capita, the result is still the same: the differences are much greater than the similarities. On top of that, the differences on their stages of development, and their social and political governance are too great to ignore.

A national "economy" is a complex phenomenon, especially in an era of globalization and high capital mobility. It is not just about the transactions of economic agents since these transactions do not happen in a vacuum. They take place in a very specific setting that is determined, inter alia, by each nation's institutional arrangements, the prevailing political culture and, as in the case of Luxembourg, the participation in international or regional organizations like the World Trade Organisation and the European Union/Eurozone, and the impact that this participation has on the domestic governance. The "right" grouping of countries is always a highly controversial issue, not only for small states. Given the limited cases available, defining an ideal grouping is like the Quest for the Holy Grail – it may never appear...

Our research, building on studies like the METRO-BORDER report, attempts a comparison between Luxembourg and European metropolises, instead of states. By using a set of four indicators, namely, population growth, dynamics of job creation and evolution of the GDP and GDP/capita, we aim to uncover some hidden socio-economic dynamics that would help us place Luxembourg's extraordinary performance into perspective.

¹ Briguglio, L. (2016). "Introduction: Small States and the European Union", in L. Briguglio (ed.). Small States and the European Union: Economic Perspectives. London: Routledge.

² Hague, R. and Harrop, M. (2004). Comparative Government and Politics: An Introduction. 6th edition. London: Palgrave Macmillan.

Au-delà de la conjoncture: le consensus économique d'IDEA

Le consensus « késako » ?

- Une enquête de 14 questions administrée entre le 16 et le 31 janvier 2019
- 51 répondants sur 100 personnes interrogées (partenaires sociaux, entreprises, Instituts de recherche, monde politique)

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

BONNE SURPRISE EN 2019
l'apaisement des tensions commerciales



57%



MAUVAISE SURPRISE EN 2019

la poussée des partis souverainistes/populistes aux élections européennes

57%



d'une envolée des prix du pétrole
2,4/5



que le Brexit ait lieu
3,5/5

PROBABILITÉ EN 2019 (SUR 5)

d'une politique fiscale et réglementaire offensive du Royaume-Uni au profit de la City

3,7/5



d'une pacification des relations commerciales sino-américaines

3,1/5



IMPACT SUR L'ÉCONOMIE DU LUXEMBOURG (SUR 5)

LA PROCHAINE CRISE (EN % DE RÉPONDANTS)



Royaume-Uni
0%

États-Unis
49%



la défaillance d'une institution financière
6%

un différend commercial entre grandes puissances
38%



LIEU DE DÉPART

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE DU LUXEMBOURG

SELON LE PANEL À L'AUNE DES PRÉVISIONS DES INSTITUTIONS (STATEC, FMI, COMMISSION EUROPÉENNE)

Taux de croissance: un panel en ligne avec les Institutions



Taux de chômage: un optimisme plus modéré

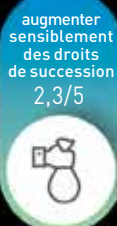


Dette: un panel moins confiant que les Institutions



QUELQUES RECOMMANDATIONS TIRÉES DU CONSENSUS

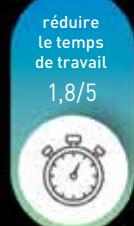
Pour améliorer l'accès au logement



Pour investir une enveloppe de 65 millions d'euros (correspondant au coût de la gratuité des transports)



Pour soutenir l'économie luxembourgeoise



Des tas d'urgences ?

Par Michel-Edouard Ruben et Muriel Bouchet

Elle est bien révolue, l'époque où des économistes pouvaient se contenter de distiller du haut de leurs chaires leurs messages à destination de l'« opinion publique », forts de leur (prétendue ?) connaissance sans faille des réalités économiques. L'homo œconomicus, véritable bloc de rationalité, était supposé donner le ton et toute une série de descriptions et prescriptions était censée en découler « naturellement ». L'économie en tant que science exacte, somme toute.

L'économie a fameusement évolué depuis lors, ce dont témoigne notamment l'économie comportementale chère à Richard Thaler, qui aspire (notamment) à réconcilier économie et psychologie et à ne pas tout expliquer à la seule lumière d'une acception étroite de la rationalité. Le maître mot dans un tel contexte est « pluridisciplinarité », ce qui revient à conférer à la psychologie, la sociologie, l'histoire ou aux sciences dites « dures » les places qui leur reviennent, dans le cadre (et non en marge...) d'une démarche économique plus exhaustive.

Plus généralement, le contexte technologique connaît actuellement une mutation d'envergure, qui stimule les démarches participatives et les débats de toutes sortes, tout en modifiant en profondeur la structure des systèmes économiques et les prémisses mêmes de la « science économique ».

Les « masses » actuelles ne sont elles-mêmes plus assimilables à cette entité quelque peu insaisissable qu'était l'« opinion publique » de nos (grand) parents, leur esprit critique étant plus acéré. Malgré certaines dérives, on peut globalement se féliciter de l'ouverture d'un champ de discussion plus ouvert. Reste à maintenir un certain ancrage conceptuel et à éviter que le « trop plein » d'idées ou de réactions ne soit synonyme d'atomisation des idées et de dynamitage des ultimes points de repère.

C'est ce qu'IDEA s'emploie à faire dans son 6^{ème} avis, en passant au crible les événements économiques récents de manière à la fois rigoureuse et ouverte. Il y est notamment question, dans la partie internationale, d'une économie américaine tournant toujours à plein régime, de la « slowbalisation », de la 4^{ème} tentative de révolution industrielle chinoise ou encore des relations désormais chahutées de l'Empire du Milieu avec les Etats-Unis. Sans oublier les 500 propositions législatives de la « Commission Juncker », la « crise d'adolescence » de la zone euro et sa réforme ultérieure la faisant accéder (partiellement) à l'âge adulte. Malgré tout, la zone euro affiche son taux de chômage le plus faible depuis octobre 2008, de nombreux Etats membres étant même confrontés à une pénurie croissante des profils de main-d'œuvre requis par les entreprises.

En ce qui concerne le « fameux » Brexit, différentes formes futures de relations entre le Royaume-Uni et ses partenaires de l'Union européenne sont répertoriées, allant du « modèle » norvégien au territoire douanier unique, en passant par les variantes suisse, turque et ukrainienne. Difficile dès lors d'estimer les retombées concrètes du Brexit pour l'économie britannique (ou pour l'économie grand-ducale...), qui fait cependant preuve jusqu'à présent d'une étonnante résilience malgré l'incertitude ambiante.

D'un point de vue plus luxembourgeois, de « bonnes nouvelles » sont identifiées sur le front de l'emploi et des finances publiques. Elles paraissent dans le même temps porteuses de défis. En ce qui concerne le marché du travail, mentionnons les difficultés qu'éprouvent les entreprises lorsqu'il s'agit de trouver la main-d'œuvre correspondant à leurs besoins, car une importante demande de travail qualifié se heurte à la stagnation des taux d'emploi – ces derniers étant particulièrement bas pour les 55 à 64 ans. Sur le front des finances publiques grand-ducales, des indicateurs de court terme objectivement favorables ont incité le Gouvernement à mettre en œuvre diverses mesures nouvelles, alors que le Luxembourg devrait être confronté à une facture « salée » en termes de vieillissement et à de nouvelles évolutions en matière de fiscalité des entreprises. Sans compter le Brexit, dont l'impact précis sur le Luxembourg, « gagnant » traditionnel de la mondialisation en général et de « l'européanisation » en particulier, est pour le moins difficile à identifier. Le Luxembourg risque par ailleurs d'être écartelé entre divers « partenaires » se livrant à des guerres commerciales et mettant de ce fait en cause « l'ordre mondial » du commerce extérieur.

On notera par ailleurs – c'est une innovation essentielle, qui s'inscrit parfaitement dans une démarche participative, la réalisation d'un « consensus économique » visant à prendre et donner le pouls de la place.

Une très utile boussole conjoncturelle somme toute, tout à fait complémentaire au « bon vieux PIB » affecté par d'importantes révisions ex-post ces derniers temps – dans une économie certes très ouverte où les indicateurs macroéconomiques sont souvent entachés d'une forte volatilité.

Téléchargez l'Avis annuel 2019 sur www.fondation-idea.lu

Au fondement
de la construction européenne :

4

LIBERTÉS DE CIRCULATION...



... des Biens



... des Personnes



... des Capitaux



... des Services



LUXEMBOURG : UN DES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE %>>>

8,2%

de gains de PIB par rapport à une situation où le Luxembourg aurait seulement signé des accords régionaux

& 10,4%

si le Luxembourg commerciait selon les seules règles de l'OMC

8^e

pays le plus favorisé par la construction européenne

& 2^e

derrière la Belgique hors pays entrés en 2004

Source : CEEI



FOCUS sur la liberté de circulation des biens : 2 principaux apports

1. 38% DES EMPLOIS AU LUXEMBOURG SONT SOUTENUS PAR LA DEMANDE DES PARTENAIRES EUROPÉENS

Les échanges de biens entre le Luxembourg et les pays membres de l'UE sont vitaux pour certains secteurs notamment l'industrie manufacturière et l'agriculture.



65%

des emplois agricoles



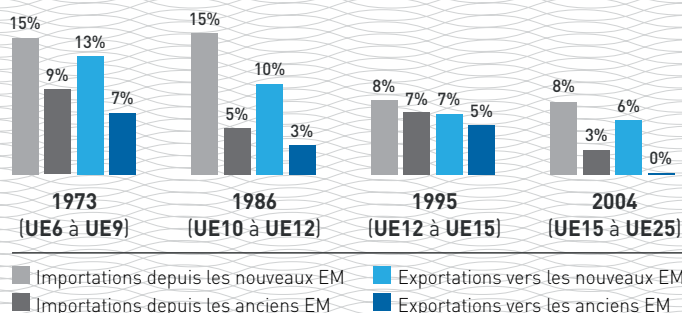
47%

des emplois dans l'industrie

Source : OCDE

2. DIVERSIFICATION PROGRESSIVE DES DÉBOUCHÉS ET DES APPROVISIONNEMENTS

Taux de croissance annuel moyen des échanges commerciaux de biens du Luxembourg, dans les 10 années suivant les principaux élargissements européens



CONCLUSION

LE LUXEMBOURG EST UN ACTEUR « NATUREL » DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE, UN « AMBASSADEUR » DE L'APPROFONDISSEMENT ET DE L'INTÉGRATION !

Les bénéfices économiques que l'on peut attendre de l'intégration : le Luxembourg bien placé dès le départ ?

par Vincent Hein

Compte tenu de la nature des bénéfices attendus de l'intégration au sein du marché unique (réduction des prix des importations, économies d'échelle intensification de la concurrence, gains d'efficacité sur le marché du travail, baisse des coûts des transactions financières et offre de services financiers diversifiée), le processus bénéficie a priori davantage aux pays qui ont un degré d'ouverture au commerce international plus important, ceux pour lesquels l'intensité du commerce intra-européen est plus élevée, qui bénéficient d'avantages compétitifs (coût et hors coût) et qui abritent des secteurs caractérisés par des économies d'échelle croissantes.

Certaines de ces spécificités semblent conférer au Luxembourg un avantage à participer au processus d'intégration économique de l'UE. Tout d'abord, le degré d'ouverture du Luxembourg aux échanges internationaux dépasse de loin la moyenne des pays européens. En 1960 déjà, avant la mise en place effective de l'Union douanière,

le pays se situait au 1^{er} rang de « l'Europe des 6 » pour l'importance des échanges extérieurs de biens et services rapportés à son PIB (77%). Il n'a depuis jamais cédé cette 1^{ère} place. En 1990, avant l'entrée en vigueur du marché unique, l'indicateur atteignait 92%. Il culmine aujourd'hui à 205%, notamment grâce à la croissance fulgurante des échanges de services.

Depuis les débuts de la Communauté européenne, le Luxembourg a été le pays pour lequel ses partenaires communautaires ont le plus compté.

En 1960, les échanges intra-communautaires représentaient 86% du commerce international de biens luxembourgeois. Aujourd'hui, après les vagues successives d'élargissement européen, le Luxembourg fait toujours état d'une part des échanges intra-UE parmi les plus élevées de l'Union (83% en 2018 – dont 65% avec ses seuls trois pays limitrophes – pour une moyenne européenne de 64%).

Les petites économies, forcément ouvertes ?

Mais l'intégration internationale n'est pas seulement une aubaine, il s'agit à certains égards d'une nécessité stratégique pour les « petits Etats ». Certains auteurs estiment que ces derniers se caractérisent par leur spécialisation économique résultant de ressources limitées, leur ouverture par opportunités domestiques limitées, leur coût présumé plus élevé des services publics par habitant, leur difficulté à trouver certaines compétences, leur dépendance d'accords internationaux, et, le cas échéant, leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

En effet, faute de masse critique dans un nombre suffisamment élevé de secteurs économiques, ils trouvent logiquement les moyens de développer des niches de compétences grâce à l'insertion dans des chaînes de valeur transfrontalières. Les débouchés des entreprises locales se trouvent considérablement élargis tout comme la diversité des gammes de produits disponibles pour les consommateurs et les entreprises dans le cadre de leur processus productif. L'ouverture des frontières pour les personnes physiques est aussi une aubaine pour les petites économies face à leur possible difficulté à trouver des compétences en leur permettant d'accéder à une offre de travail adéquate.

Mais ces mécanismes « théoriques » ne peuvent se concrétiser sans la proximité de « grandes » économies avec lesquelles de tels liens doivent être construits.

La situation géographique du Luxembourg au cœur d'une « dorsale européenne » relativement bien interconnectée, riche et fortement industrialisée aux premières heures de la construction européenne, la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée à ses frontières, la proximité culturelle et linguistique avec ses voisins, l'expérience déjà acquise de la gestion d'une immigration importante par le passé - le précédent de l'Union Economique Belgo Luxembourgeoise (UEBL), du Zollverein - sont autant d'arguments plaçant pour une situation a priori très propice à tirer le meilleur du processus d'intégration européenne qui s'ouvrait alors.

Pour le Luxembourg, l'intégration européenne se pose donc aussi bien comme une aubaine que comme une nécessité, avec les quatre libertés de mouvement (biens, personnes, services et capitaux) comme « points cardinaux » de son succès économique.

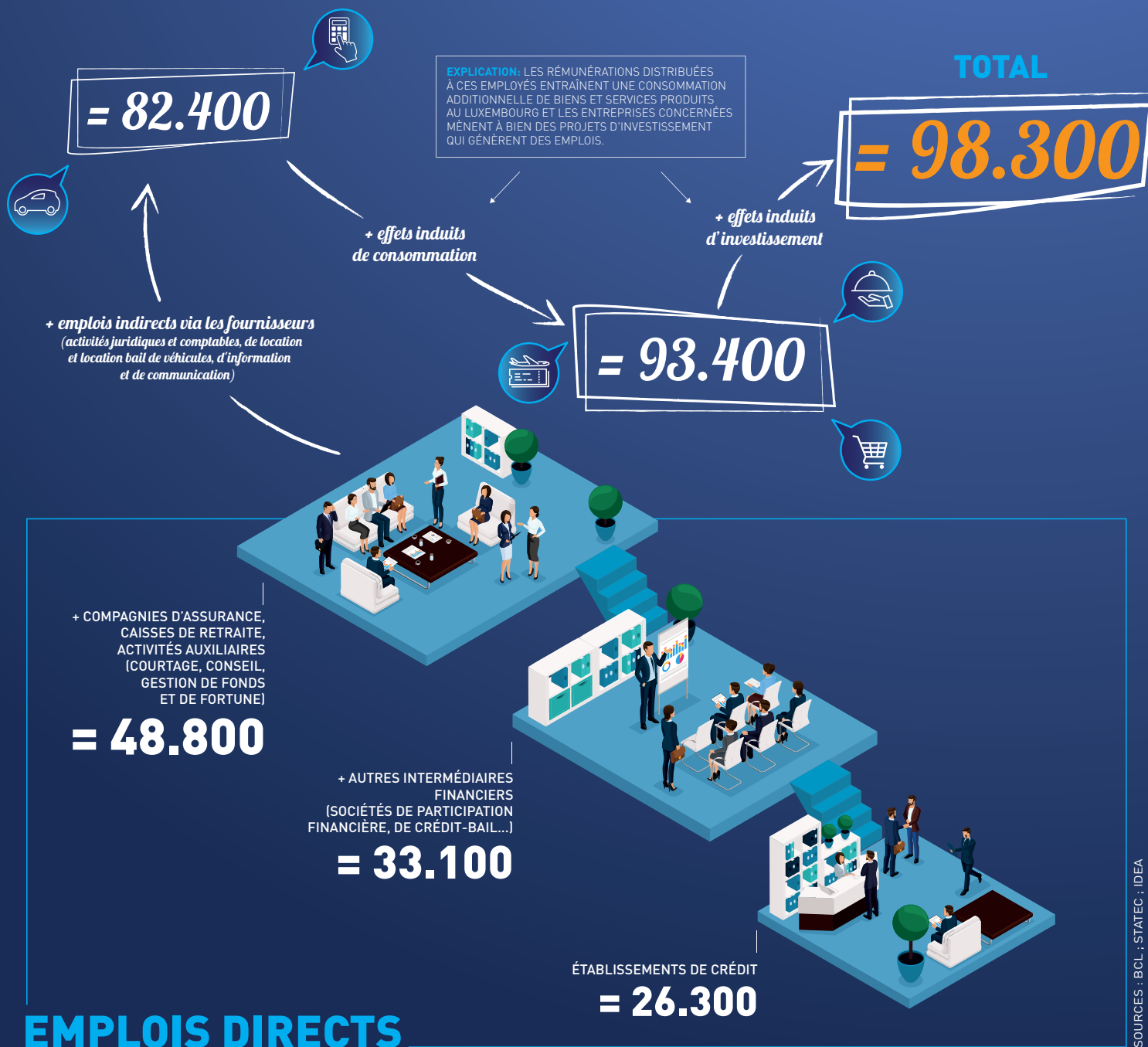
Pour en savoir plus, téléchargez l'Idée du mois n°23 sur www.fondation-idea.lu

SECTEUR FINANCIER

26.000 ou 100.000 emplois ?

L'ESCALIER DE L'EMPLOI FINANCIER

6 MESURES POSSIBLES DE L'EMPLOI FINANCIER DE LA PLUS RESTRICTIVE À LA PLUS LARGE



1 EMPLOI DANS LE SECTEUR FINANCIER  GÉNÈRE  1 EMPLOI ADDITIONNEL DE MANIÈRE INDIRECTE OU INDUITE.

QUE SE PASSERAIT-IL SI LE SECTEUR FINANCIER DISPARAISSAIT ? PRÈS D'1/4 DE L'EMPLOI TOTAL POURRAIT DISPARAÎTRE.



PLACE FINANCIÈRE LUXEMBOURGEOISE ET EMPLOIS : COMBIEN DE DIVISIONS ?

Muriel Bouchet, muriel.bouchet@fondation-idea.lu

Le secteur financier constitue l'une des pierres angulaires de l'économie luxembourgeoise, mais au-delà de cette lapalissade, combien de postes cette activité génère-t-elle, directement et indirectement ? Nous avons tenté de répondre précisément à cette question. En 2018, les banques grand-ducales employaient un peu plus de 26 000 personnes, mais ce chiffre livre une vision beaucoup trop restreinte de la place financière. Compte tenu des autres intermédiaires financiers, par exemple les sociétés de participation financière, de crédit-bail ou spécialisées dans le prêt personnel, l'emploi total s'établit déjà à plus de 33 000 personnes. En ajoutant les compagnies d'assurance et les caisses de retraite de même que les activités dites auxiliaires (courtage, conseil, gestion de fonds et de fortune, notamment), l'emploi financier grimpe à 48 800 personnes.

Encore ne s'agit-il que des emplois directs... Or le secteur financier génère bien des postes dans d'autres secteurs, par capillarité. Les activités financières incorporent en effet des entrants ou « inputs » émanant de nombre d'autres branches de l'économie. Selon les calculs d'IDEA basés sur la plus récente matrice des entrées et sorties élaborée par le STATEC, les entrants livrés par les fournisseurs (et par les fournisseurs des fournisseurs...) équivalent à quelque 33 600 postes, ce qui porte l'emploi « financier » (ou du moins celui qui est induit par le secteur financier) à plus de 82 000 unités.

Enfin, les rémunérations distribuées aux personnes en question alimentent une consommation additionnelle de biens et services produits au Luxembourg, tandis que les entreprises concernées mènent à bien des projets d'investissement. Cette consommation et ces investissements viennent augmenter la demande agrégée et *in fine* la valeur ajoutée et l'emploi. Ces effets dits « *induits* » auraient, selon les calculs d'IDEA, permis de créer près de 16 000 emplois supplémentaires. Ce qui porte l'impact total du secteur financier sur l'emploi à 98 000 postes – autant dire 100 000. Ces estimations sont pourtant assez « conservatrices ». Ainsi, le secteur financier alimente de plantureuses recettes publiques, qui peuvent à leur tour servir à financer des investissements publics (porteurs d'emplois dans la construction, par exemple) ou des emplois publics. Des effets de consommation sont également générés au-delà des frontières du pays. Or ces effets ne sont pas considérés ici.

Qu'en conclure ? L'étude d'IDEA permet de répondre à la question – fort heureusement plus qu'hypothétique – « *que se passerait-il si le secteur financier disparaissait ?* ». La réponse est qu'en tirant sur un fil du « *pull financier* », on induirait de proche en proche, via les impacts indirects et induits, un véritable détricotage aboutissant à la disparition de près d'un emploi sur 4. Sans même tenir compte de l'apport du secteur sur des plans plus « *immatériels* », en termes d'effets de réseaux et de transmission de connaissances, par exemple. On ne pourrait mieux illustrer la nécessité pour le Luxembourg de faire preuve de vigilance dans ce domaine...

Pour télécharger le Décryptage N°2,
rendez-vous sur notre site
www.fondation-idea.lu

RSE Responsabilité Sociale des Entreprises: action !

Pilier ÉCONOMIQUE

**ENTREPRISES QUI ONT FORMALISÉ
LEUR ENGAGEMENT RSE
AU LUXEMBOURG**
(SEPTEMBRE 2018)

17%

DES ENTREPRISES DE PLUS DE 250 SALARIÉS
SONT LABELLISÉES "ENTREPRISE
SOCIALEMENT RESPONSABLE" PAR L'INDR

23%

SONT MEMBRES DU RÉSEAU "INSPIRING
MORE SUSTAINABILITY" (IMS)



DES ENTREPRISES
COMPTANT ENTRE
1 ET 9 SALARIÉS

Pilier SOCIAL

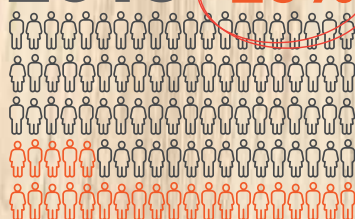
CONSTATS

**PART DES SENIORS DANS LA
MAIN D'OEUVRE AU LUXEMBOURG**

1994 11%



2018 25%



Pilier ENVIRONNEMENTAL

**PART DES TRAJETS DOMICILE/
TRAVAIL EFFECTUÉS EN VOITURE**



73%



MALGRÉ LES
AMBITIONS
DU MODU
D'ICI 2025 !

RECOMMANDATIONS



**+ DE 250
SALARIÉS**

RSE

RECOMMANDATION N°1 :

Inciter en priorité les entreprises de plus de 250 salariés à objectiver leur démarche RSE au Luxembourg afin de toucher un plus grand nombre de parties prenantes, dont les salariés et stimuler l'effet d'entraînement sur d'autres entreprises (clients, fournisseurs).



RECOMMANDATION N°9 :

Instaurer une « garantie pour les seniors » alliant une évaluation des compétences et une formation continue sur mesure avec un suivi d'insertion sur le marché du travail, tout en renforçant la gestion prévisionnelle des carrières des seniors en emploi.



+ DE 100 SALARIÉS

RECOMMANDATION N°10 :

Promouvoir durant 2 ans, puis rendre obligatoires, les Plans de Déplacement d'Entreprise (PDE) dans les organisations de plus de 100 salariés, en collaboration avec les ministères concernés.

**DÉCOUVREZ LES AUTRES RECOMMANDATIONS DANS L'IDÉE DU MOIS N°24
SUR WWW.FONDATION-IDEA.LU**

DÉCONNECTER : UN DROIT (INDIVIDUEL) OU UN DEVOIR (COLLECTIF) ?

par Sarah Mellouet

Dans les démarches de responsabilité sociale des entreprises, les salariés sont l'une des parties prenantes les plus considérées. A cet égard, l'un des principaux défis auxquels les entreprises sont associées est l'établissement d'un nouvel équilibre vie privée/vie professionnelle.

L'Union européenne, par la voix de la Commission avec une proposition de directive adoptée en avril 2019, a réussi à mettre sur la table des négociations la problématique de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (des parents et des aidants).

Au Luxembourg, quelque 40% des salariés déclaraient être confrontés à un problème de conciliation de ces temps de vie en 2018, une proportion qui est allée croissante au fil des années (30% en 2014), exacerbant certains risques pour leur santé physique et mentale.

Connecter mieux, déconnecter plus pour limiter le risque de technostress

La digitalisation induit de nombreuses opportunités pour les entreprises (gains de productivité, moindre pénibilité du travail, réactivité et autonomie accrues, etc.). Au Luxembourg, plus de 50% des salariés déclarent travailler « presque tout le temps » avec des outils numériques, ce qui fait du pays le champion européen de la « connectivité » au travail (Eurofound). Avec le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, le Grand-Duché compte par ailleurs la proportion la plus importante de travailleurs mobiles basés sur les TIC, qui exercent leur activité depuis un autre lieu que l'entreprise, et de télétravailleurs. On les retrouve surtout dans le secteur financier et à des positions hiérarchiques élevées.

Cependant, l'usage généralisée de technologies de l'information et de la communication dans le travail n'est pas étranger aux difficultés croissantes qu'éprouvent certains actifs à concilier leurs différents temps de vie, en étant sommés de répondre à « l'urgence », qui impose une disponibilité et une « instantanéité » croissantes. (De plus en plus) qualifiée et connectée, la force de travail luxembourgeoise semble indéniablement exposée aux risques susmentionnés, nourrissant des « semaines déjà à rallonge ». Près d'un quart des actifs au Luxembourg se disent

dans l'impossibilité de laisser les problèmes professionnels au travail, faisant état d'une porosité des frontières et affichant des degrés de satisfaction moindres. Ainsi plus du tiers des salariés déclarait recevoir des appels professionnels et répondre à ses mails à la maison. Ce phénomène concerne même plus de la moitié des employés des professions intellectuelles et scientifiques et des dirigeants, cadres de direction et gérants (CSL, 2018). Si ces travailleurs (privilégiés ?) bénéficient de meilleures perspectives de carrière et de conditions de travail plus flexibles, ces évolutions ne sauraient être sans effet sur leurs conditions de vie et leur santé.

L'hyperconnexion peut en effet nourrir une surcharge informationnelle (volume d'information excessif, limites cognitives d'un individu à le traiter, excès de communication), qui exacerbe les risques psycho-sociaux. Selon Gilles Babin, Digital Champion pour la France à la Commission Européenne, l'informatisation et la virtualisation nourrissent le stress du tertiaire. La maîtrise du « technostress », sur un marché de l'emploi qui monte en qualification et en connectivité, pourrait donc constituer un réel enjeu de santé au travail... et de compétitivité.

Un droit individuel sans véritable sens du devoir collectif

Pour tenter de mieux maîtriser l'irruption du numérique dans le travail, un projet de loi ouvrant le droit individuel à la déconnexion serait en préparation. Il entérinerait le droit des salariés à ne pas se connecter aux outils numériques et à ne pas être contactés en dehors de leur temps de travail par leur entreprise, sans qu'on puisse leur en faire le reproche.

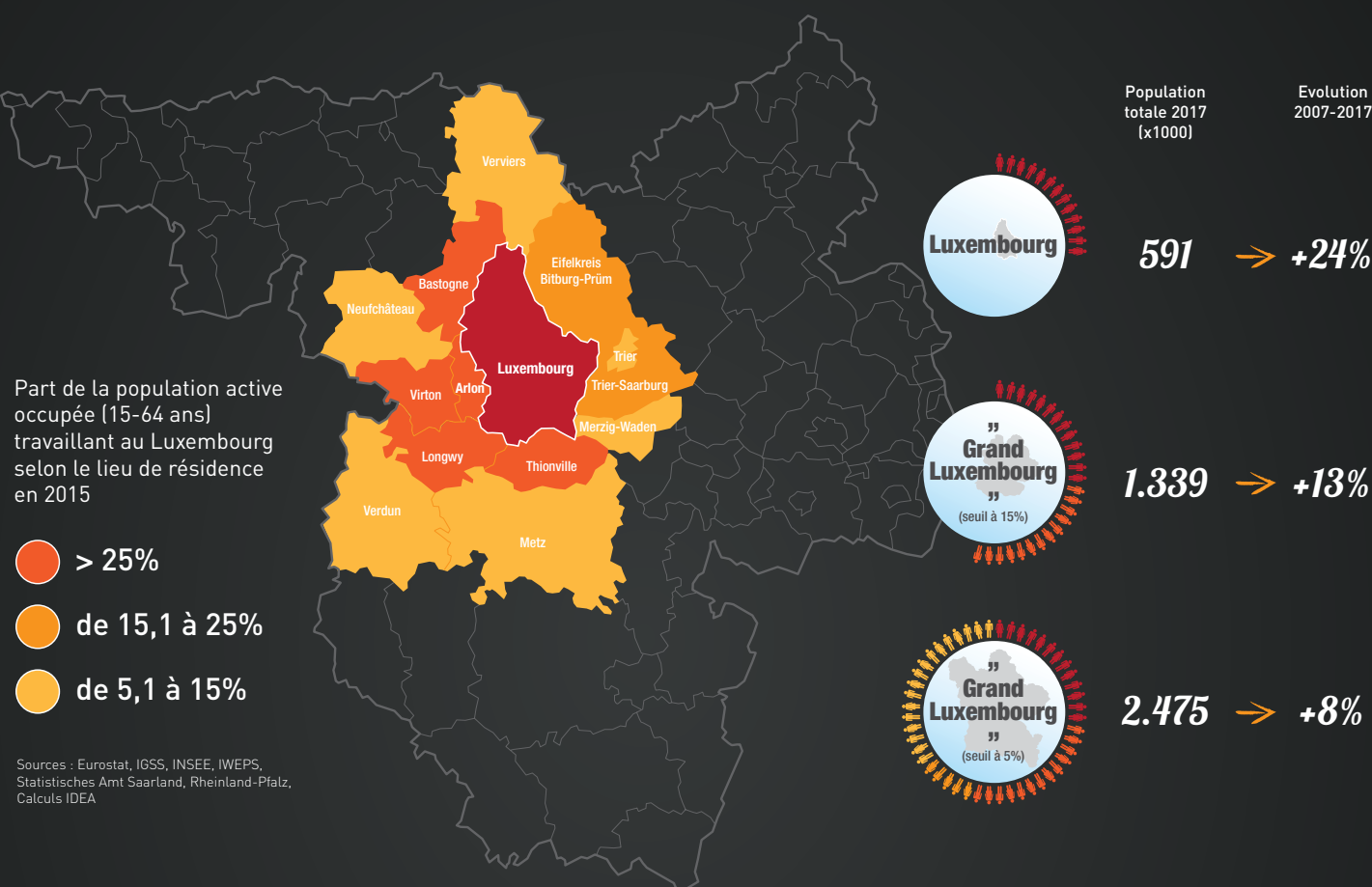
Mais ce droit individuel a-t-il un sens sans être assorti d'un devoir collectif ? En effet, le droit à la déconnexion peut difficilement s'exercer individuellement dans une

organisation. Son applicabilité dépend donc étroitement du comportement des autres (supérieurs, collègues, clients...) qui peut réduire son effectivité voire pénaliser celui qui le fait valoir. Aussi, favoriser la diffusion d'un sens du devoir collectif sur « l'impératif de déconnexion » (formation sur les bons/mauvais usages du numérique, mesures de déconnexion pratique à l'initiative des entreprises, chartes...) semblerait plus opérant pour développer une nouvelle culture du numérique en entreprise qu'un nouveau droit individuel difficilement opposable...

Pour en savoir plus, téléchargez l'Idée du mois n°24 sur www.fondation-idea.lu

« GRAND LUXEMBOURG » : QUELLES FRONTIÈRES, QUELS PROJETS ?

L'ÉMERGENCE D'UNE MÉTROPOLE TRANSFRONTALIÈRE



QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR Y ASSURER UN CODÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

- MOBILITÉ** → Proposition #1.
Recourir davantage aux cofinancements d'infrastructures de mobilité stratégiques par des conventions bilatérales.
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** → Proposition #6.
Réfléchir au développement d'un « modèle d'entreprise transfrontalière » afin de promouvoir les avantages comparatifs du territoire dans son ensemble.
- FORMATION** → Proposition #9.
Multiplier les Masters « co-diplômants » et créer, par exemple, une « école d'ingénieurs » franco-luxembourgeoise.
- COHÉSION** → Proposition #15.
Assouplir les critères de reconnaissance des prestataires du chèque service-accueil pour augmenter le nombre de crèches frontalières éligibles.
- GOVERNANCE ET FINANCEMENT** → Proposition #17.
Mettre en place des fonds de coopération bilatéraux pour appuyer la politique de codéveloppement avec chacun des trois pays voisins pour renforcer les investissements dans l'intérêt de l'ensemble du territoire.

DÉCOUVREZ 13 AUTRES RECOMMANDATIONS DANS LE DOCUMENT DE TRAVAIL N°13 SUR LE SITE WWW.FONDATION-IDEA.LU

UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE POUR LE « GRAND LUXEMBOURG »

par Vincent Hein

Ces dernières décennies, les moteurs mais aussi les effets de la croissance du Luxembourg ont largement dépassé le cadre des frontières nationales. Cet essor économique et démographique s'est accompagné d'une profonde mutation du territoire transfrontalier dont le Luxembourg est la locomotive, dessinant progressivement une métropole « sans frontières » qui, pour « s'épanouir », nécessiterait une stratégie politique cohérente... et par nature transfrontalière.

L'ÉMERGENCE D'UN DESTIN COMMUN

Les relations d'interdépendance entre le Luxembourg et les territoires frontaliers se sont considérablement renforcées à tel point qu'il est aujourd'hui difficile d'envisager toute réflexion sur le développement économique et social du Grand-Duché sans prendre en compte les interactions avec ses voisins. Selon le degré d'intégration considéré, l'aire métropolitaine transfrontalière du Luxembourg peut se définir comme un territoire où vivent entre 1,3 million et 2,5 millions d'habitants.

L'essor du travail frontalier est le signe le plus visible de cette intégration, mais le phénomène est loin de se limiter au marché du travail. En plus d'une interdépendance accrue, le modèle de développement actuel se caractérise en effet par une spécialisation croissante des territoires. Le développement des activités économiques et des emplois a tendance à s'accélérer dans le « centre » (le Luxembourg) et à stagner voire à diminuer dans la « périphérie » (les territoires frontaliers). Les « effets de frontière », entretenus par les différences réglementaires entre les pays, ont tendance à amplifier certaines de ces spécialisations. L'intégration transfrontalière génère indéniablement des opportunités mais aussi et en l'absence d'un accompagnement approprié, des vulnérabilités pour ses différentes composantes, un constat qui appelle à nuancer le discours sur le caractère automatiquement « gagnant-gagnant » de ce modèle de développement.

CODÉVELOPPEMENT : POURQUOI ?

Si le terme de codéveloppement est de plus en plus évoqué dans la discussion sur la coopération transfrontalière, il ne fait pas encore l'objet d'une définition (ni d'une stratégie) partagée. Il pourrait être compris comme une politique de coopération transfrontalière plus appuyée au sein du « Grand Luxembourg » dans le but de renforcer le caractère « gagnant-gagnant » de l'intégration territoriale. Ainsi, il viserait au moins trois objectifs partagés par le Luxembourg et ses voisins : jouer sur des effets de « masse critique » pour augmenter

l'attractivité du territoire, susciter une dynamique de convergence socio-économique, notamment en faisant émerger des pôles « secondaires » de développement et, enfin, accentuer l'investissement dans les territoires frontaliers.

Pour le Luxembourg, le codéveloppement pourrait améliorer sa capacité à agir sur des problématiques d'intérêt direct pour son avenir (formation, mobilité, attractivité, etc.). Pour les régions voisines, il offrirait la possibilité de bénéficier davantage d'effets de diffusion du dynamisme économique du Grand-Duché. Il constituerait enfin une occasion de susciter l'adhésion de tous les acteurs à une vision commune pour l'avenir de ce territoire unique en Europe.

AU-DELÀ DES QUESTIONS DE MOBILITÉ

Le codéveloppement passera nécessairement par un programme de coopération qui dépasse les questions liées aux mobilités (bien qu'elles demeurent incontournables). Tout d'abord, il est possible d'aller plus loin en matière de coopération économique. Des territoires en situation de concurrence peuvent tout à fait s'engager dans une logique de « coopération de circonstance » pour mettre en avant des effets de synergie et d'échelle. Le codéveloppement pourrait s'appuyer sur ce concept de « coopération » en saisissant par exemple des opportunités dans la promotion du territoire, des politiques de recherche et d'innovation communes, ou encore de la mise en place de zones d'activité transfrontalières. Renforcer l'intégration du système de formation dans un contexte de « guerre des talents » serait un autre pilier important du codéveloppement. Enfin, la mise en place de mesures de coopération « de proximité » entre communes frontalières, visant à augmenter l'attractivité de ces territoires « à la marge », ainsi que l'expérimentation de nouveaux mécanismes financiers, avec par exemple des fonds de coopération bilatéraux, constitueraient deux autres axes à privilégier.

Pour en savoir plus, téléchargez le Document de travail n°13 sur www.fondation-idea.lu

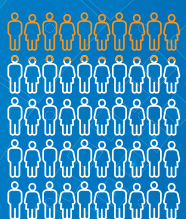
2010-2019 EN 10 DONNÉES CLÉS

2011 2010 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ

AUGMENTATION DE LA POPULATION

+25%



AUGMENTATION DU TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ

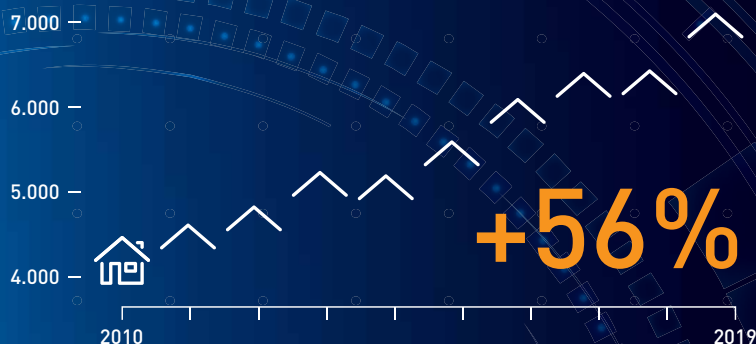
18%



15%

AUGMENTATION DES PRIX DE L'IMMOBILIER NEUF

Prix de vente au m² des appartements en état futur d'achèvement



MARCHÉ DU TRAVAIL

TOP 3 DES EMPLOYEURS

2010



2019



PLUS D'
12
EMPLOI SUR

CRÉÉ AU LUXEMBOURG
DURANT LA DERNIÈRE
DÉCENNIE A BÉNÉFICIÉ
À UN FRONTALIER



ÉCONOMIE

PIB: +56%

X2,5



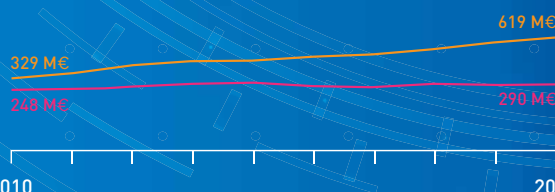
ACTIFS GÉRÉS PAR LES ORGANISMES
DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)
ÉTABLIS AU LUXEMBOURG
DE 1.860 (46 FOIS LE PIB) À 4.670
MILLIARDS D'EUROS (75 FOIS LE PIB)

LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

+0,3%

2010 2019

DÉPENSES PUBLIQUES



Coût de l'absentéisme



Indemnité de chômage

X2



MONTANT DES PENSIONS EXPORTÉES
À DES BÉNÉFICIAIRES NON-RÉSIDENTS, NOTAMMENT
SOUS L'EFFET DU DÉPART PROGRESSIF À LA RETRAITE
DES FRONTALIERS ACTIFS

Sources: STATEC, Observatoire de l'habitat, IGSS, Adem, BCL.

DÉCOUVREZ LE CAHIER THÉMATIQUE SUR LE SITE WWW.FONDATION-IDEA.LU

BILAN D'UNE DÉCENNIE AU LUXEMBOURG

par Michel-Edouard Ruben

Durant la décennie 2010-2019 qui vient de s'achever, le Luxembourg, dont la devise est pourtant « *nous voulons rester nous-mêmes* », a continué de changer de visage et a connu de profondes transformations socio-économiques dont certaines éclairent d'ailleurs ses perspectives d'avenir.

Au premier rang de ces transformations se trouve l'évolution de la population résidente passée de 502.000 à 625.000 habitants, soit une hausse de 25% sans équivalent en Europe où la population a progressé de moins de 2%. Avec un solde naturel (excédent des naissances sur les décès) resté globalement stable autour de 2.100 bébés par an, plus de 80% de l'évolution de la population du Luxembourg aura donc été le fait des immigrés, en provenance principalement de pays de l'UE (Portugal, France, Italie, Belgique et Allemagne en tête). Par conséquent, la part des étrangers dans la population totale a progressé jusqu'à atteindre 47.5% (contre 43% en 2010).

Par ailleurs, le nombre de salariés a également connu une hausse soutenue. Il y avait ainsi 330.000 salariés au Luxembourg en 2010 et plus de 430.000 en 2019, dont plus de 200.000 frontaliers. Compte tenu des bonnes performances du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi n'a augmenté « que » de 2.000 unités entre 2010 et 2019, et le taux de chômage qui était de 5,8% au début de la décennie n'était que de 5,4% en décembre 2019. Les dépenses d'indemnité de chômage sont dès lors restées relativement stables (248 millions d'euros en 2010, 290 millions d'euros en 2019), mais les dépenses pour cause d'absentéisme au travail (fonction notamment du nombre de salariés) sont passées de 329 millions d'euros en 2010 à 619 millions d'euros en 2019 et représentent donc désormais le double de ce qui est consacré pour indemniser des chômeurs.

Aussi, le logement est resté la préoccupation numéro 1 des résidents durant toute la décennie qui a débuté et s'est achevée par une publication du STATEC qui concluait que le nombre de logements construits dans le pays chaque année était - compte tenu de l'accroissement du nombre de ménages privés - significativement en dessous de la demande potentielle. Mais en dépit d'une hausse des prix de l'immobilier neuf de 56% entre 2010 et 2019 qui fait qu'il fallait 14,5 années de salaire minimum pour acquérir un appartement de 50m² en 2019 contre 11 années en 2010, le taux de propriétaires au Grand-Duché s'est tout de même maintenu à 70%, grâce à la forte augmentation des aides publiques à l'acquisition de logements et à la baisse des taux d'intérêt qui ont eu pour effet de solvabiliser les acquéreurs et d'augmenter leur capacité d'emprunt.

Enfin, il y a eu d'importants mouvements au sein des principaux employeurs au Luxembourg, à la faveur (notamment) d'opérations de fusions d'entreprises, de cessions d'activités, et de modification de la structure de la demande. ArcelorMittal qui était le premier employeur en 2010 se retrouve désormais à la sixième place, la BIL (3^{ème} employeur en 2010) est sortie du top 10 et a été remplacée par PwC, les entreprises Dussman et BGL ont gagné trois places chacune pour se retrouver respectivement à la quatrième et à la 5^{ème} place, et ce sont désormais deux entreprises publiques (GroupPost et Groupe CFL) qui occupent les deux premières places du classement des principaux pourvoyeurs d'emploi au Grand-Duché.

Pour en savoir plus, téléchargez le cahier thématique sur www.fondation-idea.lu

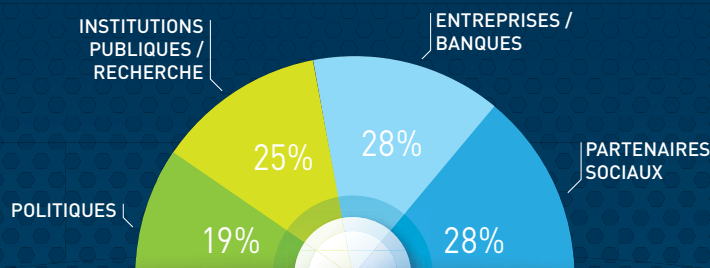
QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU CONSENSUS ÉCONOMIQUE 2020

QUI A RÉPONDU ?

LE PANEL

68
personnes sur 117 ont répondu

15
questions posées



Taux de réponse:

58%

Parmi les répondants au consensus de janvier 2020, 47 avaient également pris part au consensus de janvier 2019.

LA PROCHAINE RÉFORME FISCALE

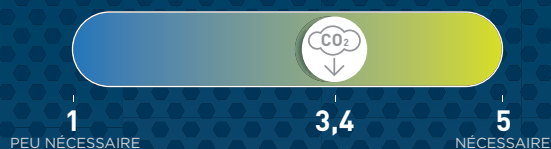
QUEL SERAIT L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE...

Taxe carbone



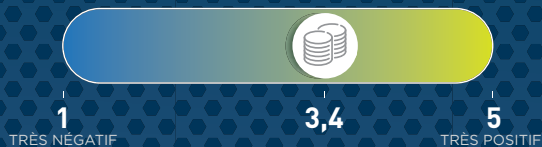
... D'UN ALIGNEMENT SUR LES PAYS VOISINS DES ACCISES SUR LES CARBURANTS ?

QUELLE NÉCESSITÉ DANS LA PROCHAINE RÉFORME FISCALE...

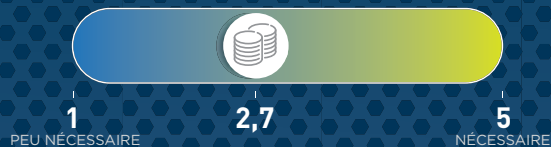


... D'Augmenter le montant cible de la future taxe carbone en visant le niveau pratiqué en Suisse (88€/T) ?

Impôt sur les sociétés



... D'UNE Baisse de l'impôt luxembourgeois sur les sociétés au même niveau que celui de l'Irlande ?

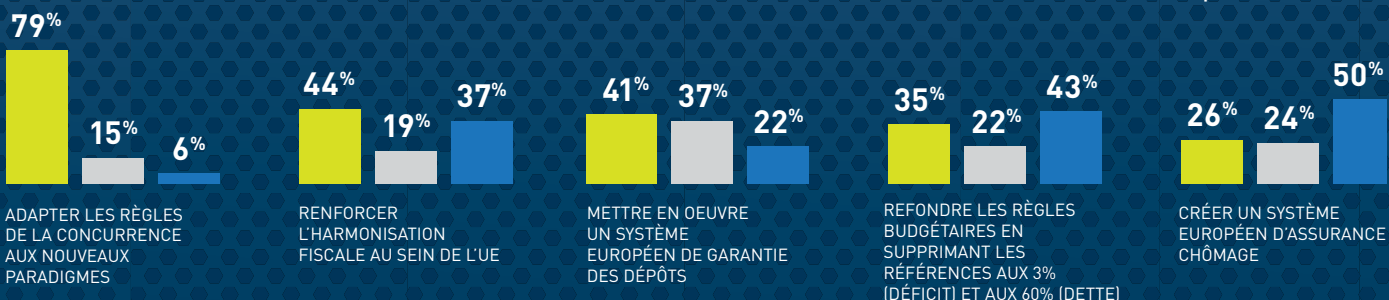


... DE Baisser l'impôt sur les sociétés au niveau de l'Irlande (12,5%) ?

LES PRIORITÉS POUR L'UNION EUROPÉENNE

SELON VOUS, QUEL SERAIT LE DEGRÉ DE NÉCESSITÉ DE CES MESURES POUR L'UNION EUROPÉENNE ET/OU LA ZONE EURO ?

■ Plutôt nécessaire ■ Neutre ■ Plutôt pas nécessaire



OBJECTIFS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE EN 2030

SELON VOUS, LES OBJECTIFS EUROPÉENS ACTUELS* EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFETS DE SERRE POUR 2030 SONT-ILS ATTEIGNABLES ?



*UE : Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% par rapport aux niveaux de 1990

*LU : Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport aux niveaux de 2005

Pour consulter le consensus économique d'Idea dans son intégralité, visitez notre website www.fondation-idea.lu

UN « MARQUE-PAGE » UTILE AUX DÉBATS DE L'APRÈS-CRISE

par Vincent Hein

Le consensus économique d'IDEA a pour but de révéler et d'analyser le sentiment d'un panel de décideurs économiques, politiques, partenaires sociaux et économistes sur les principales évolutions de la conjoncture, ainsi que sur les grands défis politico-économiques et les réponses à apporter à ces derniers. Basé sur un questionnaire administré en janvier 2020, cette deuxième édition a pris une tournure pour le moins inattendue puisque le principal risque matérialisé pour l'économie mondiale, en l'occurrence une crise sanitaire, n'avait pas été envisagé dans le questionnaire.

Mais au-delà du scénario macroéconomique futur (croissance et chômage principalement), désormais caduque, il n'y a pas de raison pour que les grands défis sur lesquels les membres du panel ont été consultés au début de cette année soient définitivement évincés de l'agenda politique et économique à moyen terme. En effet, si l'ordre des priorités se trouve aujourd'hui (légitimement) chamboulé par la crise, les enseignements du consensus de janvier 2020 pourraient servir de « marque-page », utiles au moment où certains sujets reviendront dans le débat politique et économique dans un monde « après-crise ».

La tarification du carbone, une idée progressivement intégrée

Pour 62% des membres du panel, un alignement sur les pays voisins des accises sur les carburants aurait un impact négatif ou très négatif sur l'économie luxembourgeoise. Mais en parallèle, une majorité se dégageait pour « muscler » la taxe carbone luxembourgeoise : 59% considéraient comme plutôt nécessaire d'augmenter la cible de cette future taxe en visant le niveau pratiqué en Suisse (88€/t). Autre constat notable, parmi les répondants qui s'attendaient à une mise à mal de la compétitivité prix du Luxembourg sur le carburant, 48% jugeaient tout de même que la hausse sensible de la taxe carbone était plutôt nécessaire dans le cadre de la prochaine réforme fiscale. Pour les prix à la pompe constatés avant la crise, une telle hausse de la taxe carbone reviendrait plus ou moins à combler l'écart avec les pays frontaliers.

En outre, 63% des répondants jugeaient « plutôt nécessaire » de « remplacer l'avantage accordé à l'octroi de voitures de fonction par un incitant à la mobilité alternative au Luxembourg (covoiturage, transports en commun, mobilité douce, etc.).

Au moment où se précisaient les contours du Green Deal de la Commission européenne, l'idée que des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique devraient être prises à l'échelle de l'Union semblait clairement acquise par les répondants au consensus. Trois propositions en particulier recueillaient leur assentiment, avec pour chacune d'entre elles 72% d'opinions favorables : « Lancer un plan d'investissement dans des lignes ferroviaires se substituant aux liaisons aériennes », « Mettre en place une taxe carbone plancher à l'échelle européenne et à ses frontières » et « Conditionner certains crédits budgétaires européens au respect des engagements climatiques des Etats ».

Impôt sur les sociétés : pas de consensus sur la nécessité de « suivre l'Irlande »

Une baisse de l'impôt sur les sociétés au niveau de celui de l'Irlande (soit 12,5%) aurait un effet positif ou très positif pour l'économie luxembourgeoise pour 57% des répondants, neutre pour 21% et négatif ou très négatif pour 22% d'entre eux. Cependant, interrogés dans la perspective de la future réforme fiscale annoncée par le gouvernement avant la crise, une majorité des répondants (54%) estimait que « baisser l'impôt sur les sociétés au niveau de l'Irlande » n'était pour autant pas forcément nécessaire. Plus « surprenant », parmi les panélistes qui en attendaient un effet positif ou très positif, 33% ne semblaient pas « souhaiter » un tel alignement fiscal sur l'Irlande.

Toujours dans le domaine fiscal, le consensus faisait apparaître un autre constat qui méritera d'être approfondi. En effet, bien que 75% des membres du panel jugeaient négatif ou très négatif l'impact sur l'économie luxembourgeoise que pourrait avoir une harmonisation fiscale progressive dans l'UE, ils restaient plus nombreux à considérer cette harmonisation comme « plutôt nécessaire » (44%) que comme « plutôt pas nécessaire » (37%). Même parmi les répondants qui s'attendent à un impact négatif, 37% considéraient malgré tout l'harmonisation fiscale au sein de l'UE comme plutôt nécessaire.

De quoi alimenter les débats sur les politiques climatique et fiscale lorsqu'ils reprendront un cours « normal », le plus rapidement possible, espérons-le !



8 PODCASTS « ECO(N)FINEMENT » DANS UNE PÉRIODE INÉDITE

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉDACTION DE PAPERJAM

POURQUOI ?

Parce que nous avons vécu/vivons un moment exceptionnel qui a ébranlé quelques-unes de nos certitudes.

QUOI ?

Un podcast de confinement pour décrypter la situation chaque semaine (état de la situation socio-économique, pertinence des décisions prises, mais aussi doutes et perspectives possibles), tout en conservant le recul nécessaire pour permettre au citoyen d'y voir – un peu – plus clair.

Un rendez-vous hebdomadaire entre un journaliste de la rédaction de Paperjam et une personnalité du monde économique

#1 MICHEL-EDOUARD RUBEN

Économiste sénior,
Fondation IDEA

31.03.2020



« On voit se produire au niveau des autorités budgétaires ou monétaires des choses qui, il y a encore 3 mois, seraient passées pour complètement ésotériques, pour éviter que « l'après » soit incroyablement dur, notamment que le chômage et les faillites n'exploient. »

#2 TOM BAUMERT

CEO de la HoE

08.04.2020



« Nous sommes en train de développer un service qui a pour but d'aider les entreprises avec de l'information, du coaching personnel, pour leur permettre de faire les bons choix en fonction de leurs spécificités. »

#3 MICHEL WURTH

Président du CA d'ArcelorMittal Luxembourg et de la Fondation IDEA asbl

15.04.2020



« Investir massivement est la seule stratégie possible pour l'État dans le contexte économique et politique actuel. Le contraire serait économiquement et socialement désastreux. »

#4 FRÉDÉRIC DOQUIER

Directeur du département Crossing Border, LISER

24.04.2020



« Les flux de main d'œuvre, sont la partie la moins mondialisée aujourd'hui des échanges entre les pays. La mobilité internationale, c'est 3,5% de la population mondiale seulement. Mais le Luxembourg est une exception. »

#5 JÉZABEL COUPPEY-SOUBEYRAN

Économiste, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

29.04.2020



« A l'heure du déconfinement, ce qui serait opportun, ce sont des transferts de monnaie centrale aux ménages et aux entreprises pour réamorcer sans délai l'activité économique, avec une double impulsion du côté de la demande et du côté de l'offre. »

#6 LUC FRIEDEN

Avocat, Président de la Chambre de Commerce et ancien Ministre des Finances

08.05.2020



« A l'avenir, l'Union européenne doit décider des questions de frontières intérieures (elle a une compétence pour cela). De même, pour l'approvisionnement en ventilateurs ou en masques, j'aurais souhaité que l'Europe puisse agir en commun. »

#7 NORA BACK

Présidente de la Chambre des Salariés et de l'ÖGBL

15.05.2020



« On a ce fameux comité de coordination tripartite au Luxembourg sur lequel repose notre modèle de dialogue social. Et cet instrument, c'est l'instrument anti-crise par excellence. Voilà la raison pour laquelle on a demandé la tripartite. »

#8 CARLO THELEN

Directeur de la Chambre de Commerce

29.05.2020



« Il faut maintenant tout faire pour que cette économie redémarré, avec un plan de relance efficace, avec des investissements importants, pour repositionner le Luxembourg parmi les meilleurs pays en Europe, pour qu'il reste compétitif et attractif. »

Ces podcasts sont disponibles en réécoute sur notre compte Soundcloud et via notre site internet rubrique « Podcasts ».

DES IDÉES NON CONFINÉES

par IDEA

2020 nous a d'ores et déjà fait vivre un moment « exceptionnel » qui a ébranlé quelques-unes de nos certitudes. Le « grand confinement » - nom officiel donné par le Fonds monétaire international à la récession mondiale actuelle - est une crise économique inédite. Elle l'est d'autant plus qu'elle a été provoquée par un élément extérieur à la sphère économique et financière (en l'occurrence la pandémie de coronavirus) et surtout, à certains égards, elle a été « décrétée » par les gouvernements qui ont, pour des raisons de santé publique, limité la production, empêché la consommation, interdit les activités non essentielles. Elle est sans précédent récent dans sa dynamique, son caractère soudain, et son ampleur : selon le FMI ce sera la pire récession économique mondiale depuis la grande dépression des années 30 et elle sera bien plus grave en termes de contraction de l'activité économique que la crise financière de 2008. Au Luxembourg, où le « déconfinement » est avancé, jusqu'à 40% des entreprises ont, par exemple, sollicité le chômage partiel au mois d'avril et la récession pourrait avoisiner le triste record de 1975, année de crise sidérurgique où le PIB du Grand-Duché décrocha de près de 7%. Inédite aussi par l'envergure des mesures prises par les autorités monétaires ou budgétaires (plans de soutien, de renouveau et acronymes divers) pour tâcher de limiter les impacts socio-économiques de cette crise. Il n'y a pas à dire, cette fois c'est vraiment différent.

Si la santé est passée (passe et passera) avant tout, il n'en a pas moins été nécessaire de continuer à donner un éclairage économique, car après la santé, les espoirs de reprise et les craintes de grave crise économique et sociale s'ancrent dans tous les esprits. C'est pourquoi, dès le début d'un confinement dont on ne connaissait pas encore la durée, il nous a paru crucial de proposer un décryptage régulier de la situation, tout en conservant le recul nécessaire, pour permettre au citoyen d'y voir – un peu – plus clair. Ce fut tout l'objet du « podcast économique de confinement » : un rendez-vous hebdomadaire entre un journaliste de la rédaction de Paperjam et un économiste (ou autre !) pour échanger sur l'état de la situation socio-économique, la pertinence des décisions prises, mais aussi les doutes et perspectives (de crise comme de reprise) possibles. 8 podcasts hebdomadaires intitulés « Eco(n)finement » ont ainsi été enregistrés entre le 31 mars et le 29 mai, avec des personnalités diverses, économistes,

dirigeants d'entreprise ou partenaires sociaux, qui ont su verser des réflexions constructives au débat public : Michel-Edouard Ruben, Tom Baumert, Michel Wurth, Frédéric Docquier, Jézabel Couppey-Soubeyran, Luc Frieden, Nora Back & Carlo Thelen.

Et comme « alimenter le débat public » relève, plus que jamais, de notre projet, les initiatives ne se sont pas arrêtées là. Parce que cette crise « sanitaire-économique » est sans précédent, il nous a semblé important d'évaluer, plus encore que d'habitude, ses possibles conséquences au Luxembourg et au-delà en nous donnant la peine de considérer les nombreuses complexités en présence et en évitant la facilité consistant à décréter que « tout va changer ». Pour ce faire, durant le mois de mai, nous avons lancé un appel à contributions et compilé les textes de différents contributeurs extérieurs que nous sommes parvenus à convaincre de l'importance de la démarche. L'objectif était d'enrichir le débat sur les enjeux socio-économiques de cette crise (immédiats et/ou à long terme) pour le Luxembourg et de discuter de ses éventuelles implications pour les politiques publiques, les entreprises, et les ménages, afin, notamment, d'alimenter les réflexions des décideurs qui gèrent le présent et devront affronter et bâtir un après. Ce recueil a ainsi bénéficié de 13 contributions – qui traitent de mythe de la nation industrielle, de marché du travail, d'immobilier, de défis territoriaux, d'agilité, de résilience, de politique budgétaire, d'inégalités, de stratégie de déconfinement – rédigées par des universitaires, des dirigeants d'entreprise, un travailleur social, et un ancien ministre : Sarah Guillou, Robert Urbé, Robert Goebbels, Jean-Jacques Rommes, Pierre Ahlborn, Michel Beine, Rolf Tarrach, Antoine Decoville, Pascale Junker, Julien Licheron, l'Equipe du projet de recherche 'DIGITUP' financé par le FNR, Nicolas Henckes & Frédéric Allemand. Ce recueil regroupe donc un ensemble unique de constats, de critiques, de prises de position et de recommandations que nous espérons voir consulté dans quelques décennies par les étudiants en histoire et en économie (entre autres) du pays (et au-delà).

Si vous êtes passés à côté des podcasts comme du Recueil de contributions spécial COVID-19, il n'est absolument pas trop tard pour vous rattraper : rendez-vous simplement sur notre site !



LE VIRUS

Il mine la confiance et pèse sur la demande. Le risque est de plonger l'économie dans une longue convalescence jusqu'à la découverte d'un vaccin ou l'émergence d'un consensus scientifique qui autorise à ne plus s'en soucier.



LA PEUR DES MAUX DE DETTE PUBLIQUE

Les discours disant que la dette publique s'approche « dangereusement » de la cible des 30% du PIB pourraient empêcher de « soutenir autant que possible et sauver autant que nécessaire ».



LE TÉLÉTRAVAIL

Le risque est de provoquer une chute de la demande adressée aux entreprises en les privant des dépenses de consommation habituellement effectuées par les salariés, notamment frontaliers.

6

VENTS CONTRAIRES QUI SOUFFLENT CONTRE LA REPRISE AU LUXEMBOURG

LA LOI PSYCHOLOGIQUE FONDAMENTALE

Une des clefs de la reprise sera que ceux dont la consommation a chuté durant la période de confinement - alors que leur revenu était préservé et que leur propension à épargner est plus élevée que celle des plus modestes - se remettent à consommer « local ».

LE DIKTAT DES INDICATEURS

Leur interprétation trop pessimiste ou suspicieuse risque de marquer les esprits, voire de façonner la réalité en causant de l'épargne de précaution et en augmentant l'aversion au risque des entreprises.

L'ENGORGEMENT DES ROUTES

L'instauration de mesures préventives de distanciation sociale est venue, à juste titre, alimenter notre méfiance à l'égard de l'autre (transports en commun, covoiturage), légitimant l'argumentaire des défenseurs invétérés de la voiture individuelle.



ÉPARGNE ET TÉLÉTRAVAIL : LES GRAINS DE SABLE DE LA RELANCE ?

par Vincent Hein

Le moral et le comportement des consommateurs font partie des indicateurs clés à scruter dès cet été, car ils pourraient avoir un impact sur la reprise économique, en particulier dans les secteurs d'activité les plus affectés par le confinement (hôtellerie, restauration, commerce d'habillement, de biens d'équipements, loisirs, événementiel, etc.) et dans lesquels de nombreuses entreprises se trouvent aujourd'hui sur le fil du rasoir. Comme ailleurs, l'économie du pays n'a pas été frappée de manière homogène par les mesures sanitaires. Au plus fort du confinement, le STATEC estimait par exemple à 90% la baisse de l'activité dans le secteur de l'Horeca et à 10% dans celui des activités financières.

LES « DEUX LUXEMBOURG »

Il est vrai que la profondeur de la récession au Luxembourg dépendra davantage de l'évolution de la demande extérieure (principalement européenne) en services financiers et en biens manufacturés que de l'évolution de la demande intérieure. Sur ces deux pôles économiques qui dépendent de la dynamique « étrangère », les mesures de soutien à l'économie du gouvernement changeront probablement moins la donne que les mesures monétaires et budgétaires prises à l'échelle européenne.

En revanche, il ne faut pas négliger l'importance de maintenir à flot les secteurs d'activité présents qui dépendent davantage de la demande intérieure et pour lesquels le gouvernement a un rôle à jouer. Il s'agit de branches souvent constituées d'entreprises de taille modeste qui font vivre de nombreux travailleurs indépendants (parfois endettés sur leurs deniers personnels) et qui emploient des salariés moins diplômés. Ils contribuent à un maillage économique très fin du territoire national, contribuant à l'image et à la qualité de vie des quartiers et communes dans lesquels ils sont présents. Bref, ils représentent une économie « palpable », « visible » à tout un chacun, dont on peut mesurer l'importance à l'émotion provoquée dès lors que les pancartes « local commercial à louer » apparaissent dans certains quartiers.

« DÉCONFINER » L'ÉPARGNE FORCÉE

Le plan de relance pour cette économie présente ne saurait se baser uniquement sur un appel de fonds publics, il passera aussi et surtout par une mobilisation des consommateurs eux-mêmes.

D'après l'enquête mensuelle réalisée par la Banque Centrale du Luxembourg, l'indicateur de confiance des consommateurs a marqué un net redressement au mois de juin, mais les ménages continuent de juger que l'épargne est opportune par les temps qui courent.

Ce printemps, le confinement a eu un impact très concret sur le budget des ménages : en limitant leurs possibilités de consommer, il les a forcés à épargner. Dans les banques luxembourgeoises, les dépôts à vue des ménages luxembourgeois ont augmenté de 1,4 milliard d'euros entre mars et mai, soit 850 millions de plus « que la normale ».

A SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURES EXCEPTIONNELLES ?

Les données disponibles montrent que la propension à consommer des ménages est inversement proportionnelle à leur revenu (plus on gagne, plus on épargne... et inversement). Des mesures temporaires pourraient dès lors être prises en fonction du niveau de vie des ménages comme verser du « cash » aux ménages les plus précaires (qui vont le consommer) et transformer une partie des salaires les plus élevés en bons de consommation. Une manière de procéder pourrait être de mettre en place un impôt de crise temporaire sur les hauts revenus et de le rétrocéder sans délai en bons de consommation ayant une durée limitée.

Une autre idée serait de raccourcir temporairement la durée de validité des chèques repas et de limiter leur usage à la seule consommation dans les restaurants (y compris pour la vente à emporter, voire la petite épicerie qui pourrait être un autre bon relais de développement pour le secteur en cas de poursuite de l'épidémie), la grande distribution ayant été relativement épargnée par la crise.

LE TÉLÉTRAVAIL, UN GRAIN DE SABLE

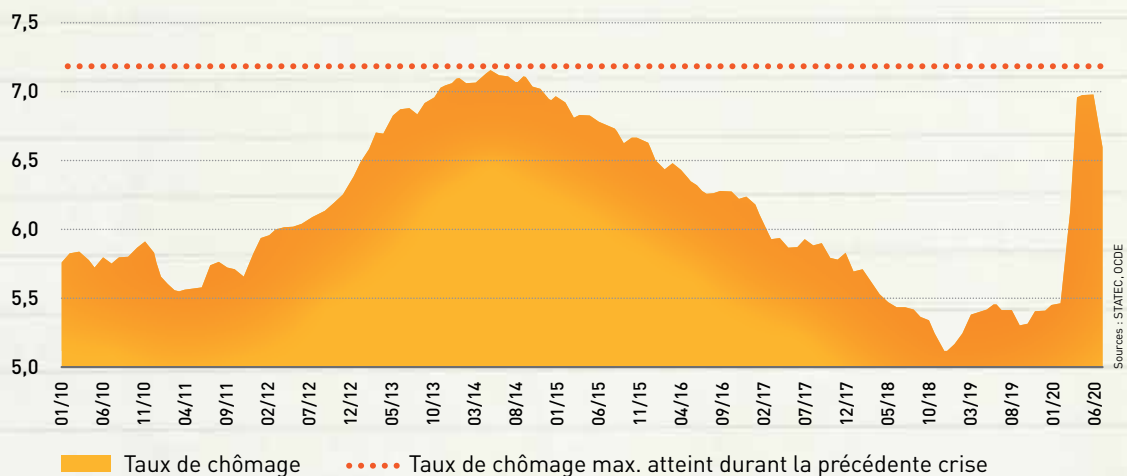
Un autre sujet qui va rapidement émerger est celui de l'impact du télétravail sur l'activité du commerce, des services à la personne et de la restauration dans certains quartiers. Une généralisation du travail à distance, même un jour par semaine, pourrait redistribuer les cartes de ce secteur, transférant de l'activité dans les zones résidentielles (au Luxembourg et dans la Grande Région), voire détruisant une partie de la valeur ajoutée (cuisine à la maison, repassage des chemises...).

Si une mutation de ce type peut être indolore économiquement, cela n'est possible que lorsqu'elle s'opère sur des longue périodes et qu'elle est accompagnée par des politiques publiques et des décisions d'entrepreneurs capables d'anticiper et d'accompagner le changement. Mais il n'en n'est strictement rien dans la situation actuelle. Le changement a été brutal. Des mesures de soutien aux entreprises, adaptées et ciblées, devront vraisemblablement encore être imaginées pour ces cas précis.

SOUS-ACTIVITÉ DES SENIORS, CE MAL DOMINANT !

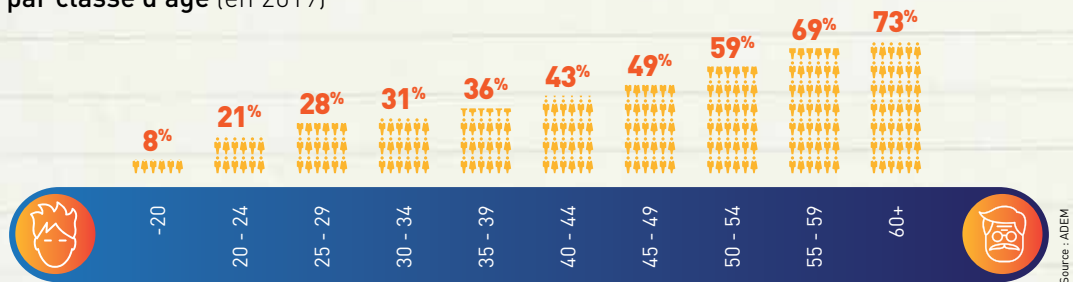
I. UN REBOND MARQUÉ DU CHÔMAGE DANS LA FOULÉE DU « GRAND CONFINEMENT »

Evolution du taux de chômage (% janvier 2010 - juillet 2020)



II. LES SENIORS AU CHÔMAGE ONT DAVANTAGE DE DIFFICULTÉ À RETROUVER UN EMPLOI

Proportion de demandeurs d'emploi depuis plus de 12 mois
par classe d'âge (en 2019)



III. QUELLES SOLUTIONS POUR L'EMPLOI DES SENIORS ?

- ✓ - Mise en place d'une **politique sanitario-macro-économique** aussi astucieuse que la crise est inédite
- ✓ - Des **mesures (socio-fiscales) ciblées**, notamment en faveur des travailleurs les plus à risque d'être sans emploi pendant une longue durée.
- ✓ - Une « **garantie pour les seniors** » sur le modèle de la « garantie pour la jeunesse »

Pour en savoir plus, consultez le Décryptage N°14 sur www.fondation-idea.lu

idea
Fondation

« DANS CE CONTEXTE DE PANDÉMIE, GRAND CAS EST FAIT (À RAISON) DE LA SITUATION DES JEUNES... MAIS QU'EN EST-IL DES ACTIFS SENIORS (55+) ? »

par Michel-Edouard Ruben

La pandémie de Covid-19 a provoqué une onde de choc sur le marché du travail causée par les contraintes qui pèsent sur la demande et l'offre, les changements (encore observables) de certains comportements de consommation, et le recul prononcé de l'activité (-1,4% au 1er trimestre, -7,2% au deuxième). Les deux manifestations les plus notables de ce choc auront été l'explosion du télétravail et l'envolée du chômage – y compris partiel. Jusqu'à 70% des travailleurs (résidents) sont ainsi passés au télétravail et près de 150.000 personnes ont été concernées par le chômage partiel au plus fort de la crise sanitaire. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit à l'ADEM a quant à lui progressé de près de 30% depuis le début de l'année de telle sorte que le taux de chômage a frôlé le pic atteint en mai 2014. Dans ce contexte, grand cas est fait (à raison) de la situation des jeunes qui connaissent au Luxembourg un des taux de chômage (26%) les plus élevés de l'UE.

Le Conseil européen a ainsi décidé que les ressources allouées aux Etats membres dans le cadre du plan pour la relance en Europe (Next Generation EU) seraient en partie fonction de l'incidence de la crise actuelle sur le chômage des moins de 25 ans, et la Commission européenne a proposé la mise en place d'un « pont vers l'emploi pour la prochaine génération » articulé autour du renforcement de la garantie pour la jeunesse et d'un nouvel élan pour l'apprentissage.

Le Luxembourg n'est pas en reste puisqu'il y a été décidé, à l'issue de la réunion du Comité de Coordination tripartite du 3 juillet 2020, d'introduire une prime unique au profit des entreprises offrant des contrats d'apprentissage et d'adapter le stage de professionnalisation afin que les moins de 30 ans puissent en bénéficier, entre juillet 2020 et décembre 2021.

La montée en flèche du taux de chômage des jeunes au Luxembourg (de 18 à 26% entre février et juin) qui justifie les mesures susmentionnées, voire en appelle d'autres, ne doit toutefois pas occulter les déséquilibres structurels dans le pays concernant le vieillissement productif.

Car malgré le boom de l'emploi (environ 11.000 postes supplémentaires par an entre 2009 et 2019) et l'importance des compétences pour les entreprises au Luxembourg, les seniors y connaissent le taux d'inactivité le plus élevé et l'un des taux de participation à la formation parmi les plus faibles de l'UE. Aussi, le Grand-Duché est confronté à une forte incidence du chômage de longue durée parmi les travailleurs âgés. Près de 70% des plus de 55 ans au chômage l'étaient depuis au moins un an, contre « seulement » 40% pour les moins de 55 ans.

Ces défis de taille dans un contexte de vieillissement de la population d'âge actif (17% des 15-64 ans avaient plus de 55 ans en 2019 contre 15% en 2010) et de double transition écologique et numérique – plutôt défavorable aux métiers traditionnellement occupés par les seniors – se retrouvent exacerbés par la pandémie de Covid-19 et la crise économique qu'elle cause.

Parce que la dangerosité de la Covid-19 semble être fonction de l'âge et que les travailleurs âgés sont (réputés) moins aptes à pouvoir s'adapter aux nouvelles formes d'emploi et d'organisation du travail, les entreprises pourraient (à court terme) être moins enclines à embaucher des travailleurs seniors qui verraient alors leur probabilité de reconversion professionnelle et de transition vers les nouveaux emplois réduite. Par ailleurs, si généralement les restructurations d'entreprises n'expliquent qu'une faible part du chômage des seniors, le caractère inédit de la crise économique actuelle pourrait marquer une rupture. Dans un souci de restaurer leur rentabilité mise à rude épreuve, des entreprises pourraient chercher à réduire fortement leurs coûts en précipitant leur transformation. Dans le cadre d'une telle hypothèse, « se séparer » des salariés les plus âgés (« réputés » réfractaires aux changements) peut apparaître « tentant » d'autant plus qu'au Luxembourg la rémunération est fortement liée à l'ancienneté.

Enfin, le nombre élevé d'entreprises ayant eu recours au dispositif de chômage partiel semble indiquer qu'une situation de « faillite de masse », quoique peu probable, reste possible. Si tel devait être le cas, l'emploi des seniors pourrait être très affecté car nombre d'entre eux travaillent dans des secteurs qui ont été durement touchés par la crise.

6

MESURES POUR LA JUSTICE FISCALE, LE LOGEMENT ET LA SOUTENABILITÉ

Dans le but de minimiser l'impact de la récession pandémique sur l'économie luxembourgeoise, le Gouvernement a décidé un ensemble de mesures discrétionnaires en faveur des ménages et des entreprises contenues dans les plans de stabilisation et de relance qui font qu'en 2020, les dépenses publiques pourraient peser près de 53% du PIB. A côté de ces mesures qui traduisent concrètement la volonté de « *soutenir autant que possible et de sauver autant que nécessaire* », la loi budgétaire pour 2021 contient un ensemble de dispositions - articulées autour du triptyque justice fiscale - logement - soutenabilité - qui visent à accompagner le rebond de l'économie et à conforter sa résilience, à éviter une envolée des inégalités, et à assurer que le Luxembourg soit armé pour atteindre ses ambitieux engagements climatiques. Il en va ainsi de l'imposition des FIS immobiliers, de la modernisation du régime des impatriés, de la mise en place d'un régime de prime participative, de l'introduction d'une « Taxe CO2 » ou de l'imposition réduite des OPC investis dans des activités économiques durables. Bienvenues, certaines de ces mesures pourraient à l'avenir être amendées et/ou complétées dans le but d'augmenter les retombées sur le triptyque susmentionné.



JUSTICE FISCALE

RÉGIME IMPATRIÉ

1 Le seuil de revenu pour pouvoir bénéficier du régime des impatriés (fixé à 100.000 euros) pourrait être abaissé au niveau de la rémunération minimale pour un travailleur hautement qualifié et/ou être différent pour certains secteurs essentiels, en pénurie de main-d'œuvre, où la majorité des salariés gagnent moins de 100.000 euros. Par ailleurs, la question de savoir si ce régime - qui repose sur les coûts pris en charge par l'employeur - pourrait/devoir s'appliquer également sous forme de déduction du revenu imposable aux dépenses éligibles mais engagées directement par les salariés (qui remplissent les conditions pour bénéficier du statut d'impatrié) mériterait d'être considérée.

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION : ACCROISSEMENT DU PLAFOND « PERSONNEL » DÉDUCTIBLE

2 Les régimes complémentaires de pension (RCP) sont peu développés au Luxembourg. Or ils permettraient aux particuliers de se ménager une « poire pour la soif », afin de pallier toute érosion de leurs pensions futures. Pour les inciter à agir de la sorte, il est proposé de relever le montant maximal déductible au titre des versements personnels dans le cadre d'un RCP, qui passerait de 1.200 euros par an actuellement - un montant qui n'a pas été revu depuis 1999 - à 2.000 euros dans un premier temps.

POUR UN TAUX DE DÉDUCTION « SOCIAL » DES AVANTAGES FISCAUX

3 Les contribuables bénéficient de diverses déductions au titre de l'impôt des personnes physiques, par exemple les contributions à un RCP, l'assurance vie, les intérêts hypothécaires ou la prévoyance-vieillesse. Ces déductions s'effectuent cependant au taux marginal d'imposition, ce qui pénalise les « faibles revenus ». Il est dès lors proposé d'octroyer à ces derniers des crédits d'impôt leur permettant de retirer de leurs déductions un avantage d'au moins 40%, quel que soit le revenu imposable.

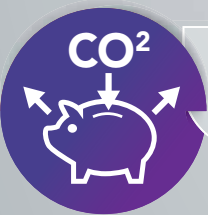


LOGEMENT

4

DÉTOURNEMENT DE L'ÉPARGNE FORCÉE

L'une des (nombreuses) clefs de la reprise sera que l'abondante épargne forcée accumulée par les ménages (principalement des déciles supérieurs) aille alimenter l'économie productive. Puisque dans le contexte luxembourgeois de « préférence pour la pierre » le risque est grand de voir cette (sur)épargne (plus d'un milliard d'euros en 2020) se déverser sur l'immobilier, il apparaît pertinent de mettre en place - en remplacement du régime de bonification d'impôt pour investissement en capital-risque - une mesure d'incitation fiscale, respectueuse du règlement général d'exemption par catégorie et des lignes directrices sur le financement des risques, visant à réorienter une partie de la sur-épargne des résidents vers les PME avec des besoins en fonds propres dans le contexte pandémique actuel.



SOUTENABILITÉ

5

POUR UNE PÉRENNITÉ DE LA PART DE « TAXE CO2 » REDISTRIBUÉE EN COMPENSATION SOCIALE

La stratégie de transition énergétique du Luxembourg devra s'accompagner d'une utilisation plus transparente et mieux prévisible des bénéfices de la « Taxe CO2 » qui sera amenée à augmenter, pour financer la transition énergétique d'une part, et pour corriger ses effets anti-redistributifs, d'autre part. Il serait dès lors opportun d'envisager la création d'un mécanisme de compensation automatique qui prévoirait que 30% des recettes de la taxe carbone soient redistribués aux ménages les plus modestes.

6

UN BUDGET MOBILITÉ DURABLE

La fiscalité des personnes physiques devrait offrir la possibilité aux entreprises de verser à leurs salariés des primes de mobilité défiscalisées et exonérées de cotisations pour favoriser tous les modes de déplacement autres que « l'autosolisme ». Cette prime de mobilité durable pourrait s'élever à 1.200 euros par an, pour récompenser et fidéliser les salariés pratiquant la mobilité durable et couvrir les avantages en nature fournis par les entreprises (leasing de vélos par exemple).

Pour en savoir plus, retrouvez le Document de travail N°16 sur www.fondation-idea.lu

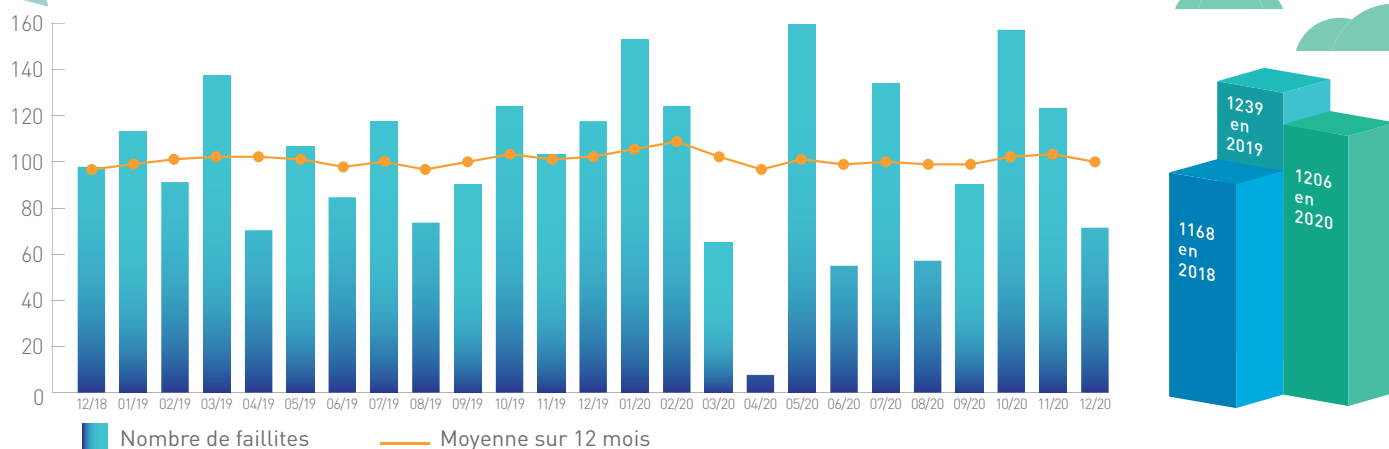
RADIOGRAPHIE DES **FAILLITES** D'ENTREPRISES EN 2020

1

MOINS DE FAILLITES EN 2020 : C'EST GRAPHE DOCTEUR ?

Malgré la crise sans précédent liée à la pandémie de COVID, le nombre de faillites en 2020 s'est maintenu à un niveau équivalent à celui des années précédentes.

NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS DÉCEMBRE 2018* - situation au 11/01/2021

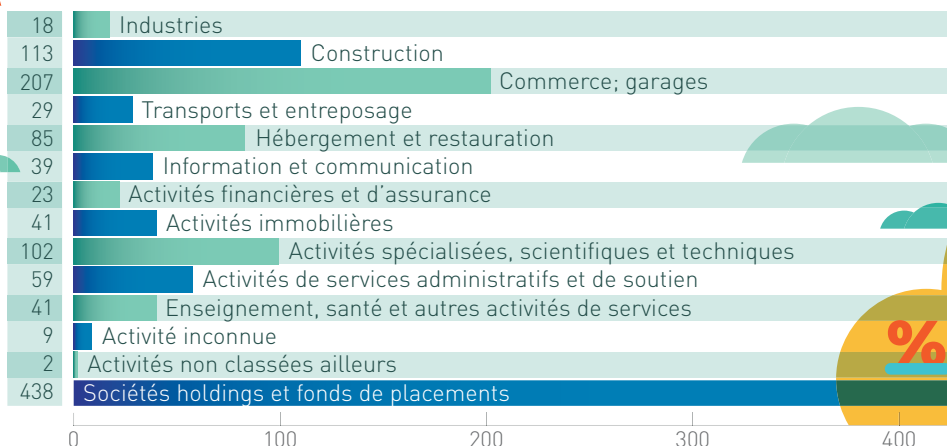


2

ANALYSE PAR SECTEUR

Hors holdings et fonds de placements (438), c'est dans le commerce que les faillites sont les plus nombreuses (207), suivi de la construction (113) et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (102). Les ordres de grandeur restent les mêmes que les années précédentes. Plus surprenant à première vue, le nombre de faillites dans le secteur de l'HORECA a fortement baissé en 2020 (85 contre 129 en 2019).

NOMBRE DE FAILLITES PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (NACE Rév.2)* - situation au 11/01/2021

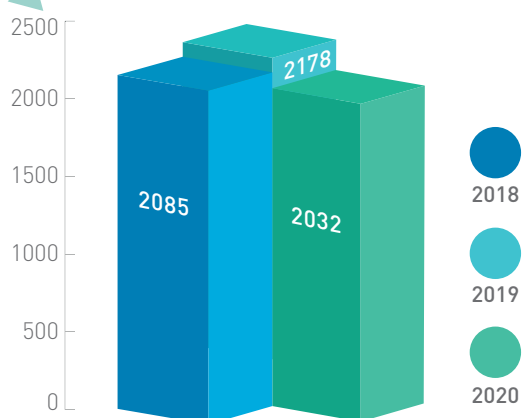


3

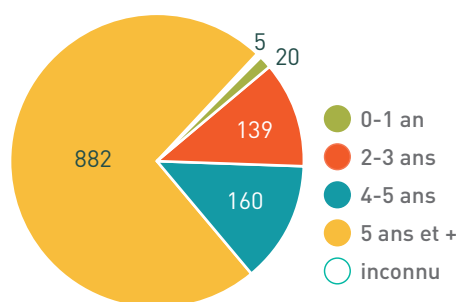
2032 EMPLOIS CONCERNÉS

La plupart des faillites concerne des entreprises sans salariés (53%) ou dont l'effectif est inférieur à 10 salariés (41%), ce qui explique le nombre relativement peu élevé d'emplois concernés par les faillites (2 032).

PERTES D'EMPLOI SALARIÉS PAR ANNÉE*

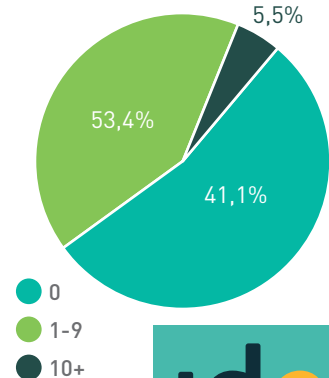


NOMBRE DE FAILLITES 2020 PAR CATÉGORIE D'ÂGE DES ENTREPRISES*



Environ 1 faillite sur 4 est le fait d'entreprises ayant moins de 5 ans

FAILLITES 2020 PAR TAILLE (EN NOMBRE DE SALARIÉS)



* Source Dashboard faillites du STATEC

LA VAGUE DE FAILLITES N'A PAS (ENCORE) EU LIEU

Force est de constater que la crise déclenchée par la pandémie n'a pas encore eu d'effets visibles sur les faillites, si ce n'est une chute spectaculaire de ces dernières au mois d'avril en raison du confinement qui a perturbé le fonctionnement des Chambres commerciales. En 2020, 1206 faillites ont été enregistrées, soit une baisse de 2,6 % sur un an. Pour l'heure, les ordres de grandeurs entre les secteurs sont les mêmes que ceux enregistrés en 2019, une année « normale », à l'exception surprenante du secteur de l'Horeca où les faillites sont en baisse de 34 % !

Mais cet indicateur ne constitue en rien un baromètre de la gravité de la crise... du moins à ce stade. C'est en effet dans les prochains mois qu'il faudra surveiller le niveau des faillites. Pour traverser cette crise, les entreprises luxembourgeoises bénéficient de « pansements d'urgence » permettant d'assurer leurs fonctions vitales comme le chômage partiel, les garanties de prêt, les aides directes et indirectes, les échéances fiscales et de charges sociales rallongées, etc. Certaines d'entre-elles peuvent aussi compter sur des réserves accumulées par le passé. Il n'en demeure pas moins, vu la nature de la crise, qu'elles auront été nombreuses à avoir subi un choc significatif sur leur bilan et qu'elles pourraient bien manquer de liquidités pour financer les besoins en fonds de roulement qui vont augmenter... précisément lorsque l'activité économique reprendra.

Pour les entreprises les plus touchées par la pandémie, le moment de la reprise sera probablement celui de la nécessité de repasser des commandes, de rappeler les salariés en chômage partiel, de payer les factures échues à quoi pourraient s'ajouter une baisse de l'ampleur du soutien public et les inévitables remboursements d'avances obtenues au plus fort de la récession (charges sociales, impôts, loyers, aides remboursables, crédits). Sans compter que les banques, dans un contexte de risque accru, pourraient bien resserrer les conditions de crédit en particulier pour les entreprises dont la solidité financière s'est érodée.

D'une manière générale, le gouvernement et les principaux acteurs économiques devront gérer une phase à haut risque sur le plan économique en 2021. Il s'agira notamment de donner des perspectives de retour à la normale (à partir de quel seuil de vaccination pourra-t-on s'affranchir des mesures sanitaires ?), d'anticiper les effets (inconnus) du redémarrage après une longue hibernation de certaines entreprises, puis de gérer une sortie de crise progressive et inégale avec des mesures ciblées sur les secteurs qui souffrent le plus et un débranchement progressif des aides pour ceux qui repartent.

Au moment de la reprise, il sera donc nécessaire de réfléchir à une évolution des dispositifs d'aide offrant suffisamment de souplesse pour éviter à tout prix des défauts de paiement provoqués par un éventuel débranchement sec du soutien aussitôt que les niveaux d'activité d'avant la crise seront retrouvés. Des mécanismes de conversion des dettes en capitaux propres sont également une piste à explorer pour contrer ce risque.

Vincent HEIN

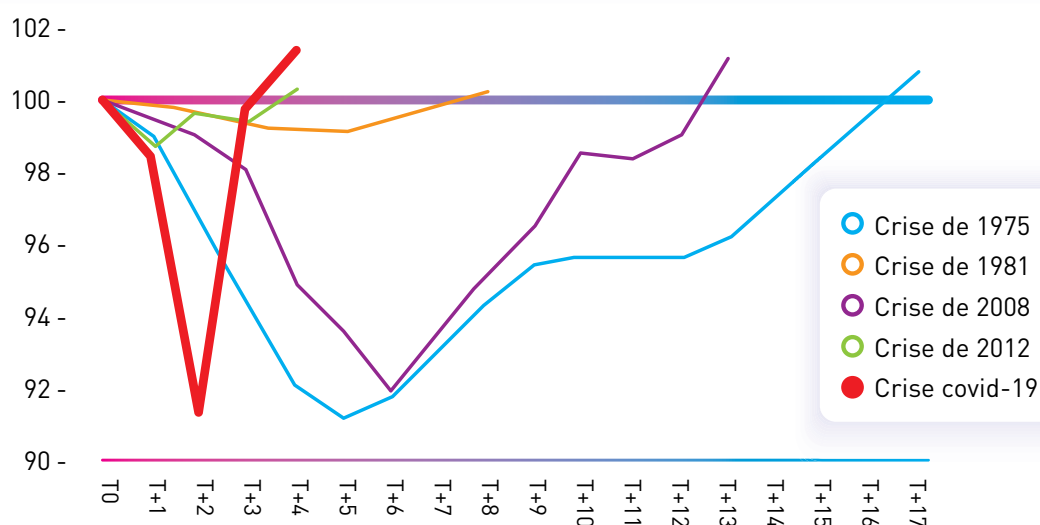
idea
Fondation

Pour en savoir plus, retrouvez
nos publications sur www.fondation-idea.lu



LA RÉCESSION PANDÉMIQUE EN 5 GRAPHIQUES

Durée des récessions précédentes au Luxembourg



Concrètement, une récession est actée quand l'activité économique, mesurée par le PIB, est en recul durant deux trimestres consécutifs.

A cette aune, le Luxembourg est rentré en récession au deuxième trimestre 2020 (recul du PIB de 7,3% après un recul de 1,6% au 1^{er} trimestre), en est sorti dès le troisième trimestre (+9,3%), puis a continué sur sa lancée au quatrième (+1,6%).

A titre de comparaison, le PIB du Luxembourg avait reculé durant 6 trimestres consécutifs durant la « Grande récession » (entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 2^{ème} trimestre 2009).

Évolution de l'emploi salarié au Luxembourg en 2020

TOTAL	+8.400
Secteurs non marchands	+4.600
Construction	+1.700
Activités financières et d'assurance	+900
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	+500
TIC	+500
Commerce, réparation d'automobiles	+400
Transport et entreposage	+300
Arts, spectacles et activités récréatives	+200
Activités immobilières	+100
Divers	+300
Activités de services administratifs et de soutien	-300
Industrie	-300
Hébergement et restauration	-500

Source: STATEC

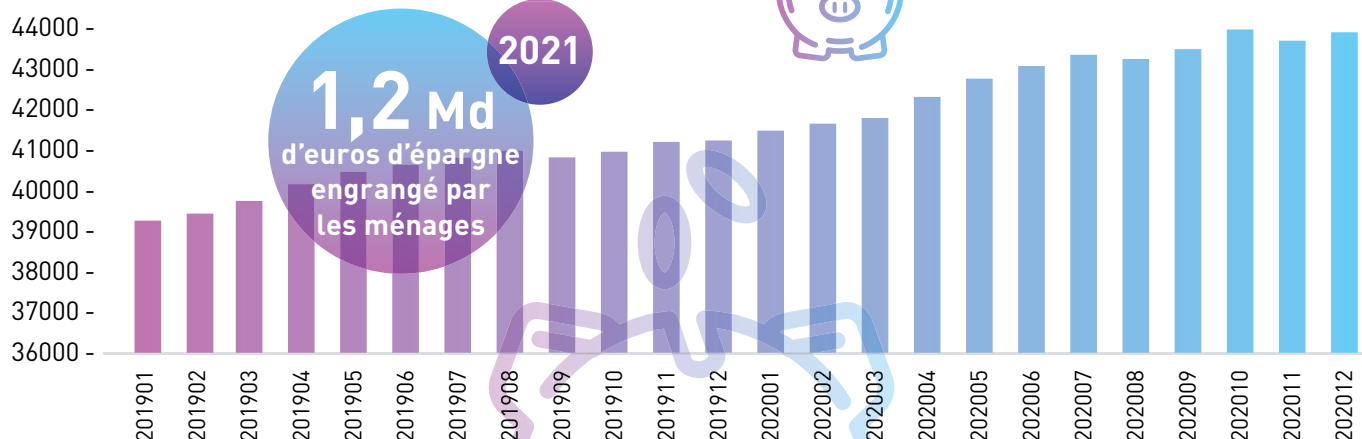
S'agissant du marché du travail, le Luxembourg aura réussi l'exploit – malgré la Covid – de créer environ 8.400 emplois salariés supplémentaires.

55% de ces nouveaux emplois ont été créés dans les secteurs principalement non-marchands (administration publique, éducation, santé humaine et action sociale) qui ne représentent pourtant que 21% de l'emploi total.

Les **8.400 emplois supplémentaires** créés au Luxembourg en 2020 ne représentent toutefois que 55% des créations de postes des années précédentes (14.000 en 2017, 15.400 en 2018, 15.600 en 2019).

+8.400
emplois

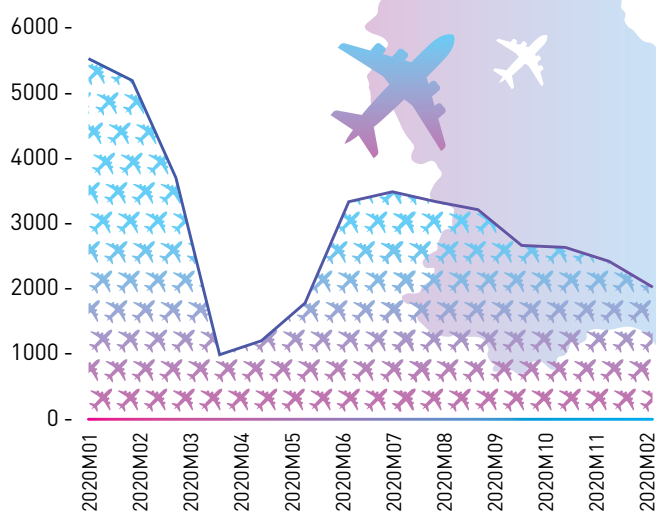
Dépôts des ménages (MIO €)



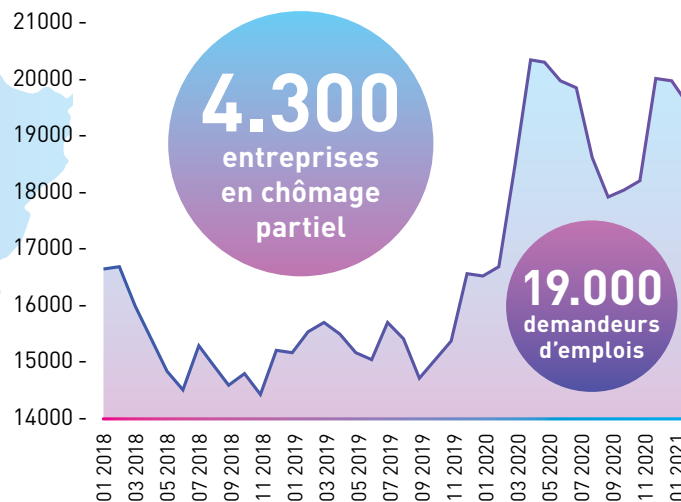
Corollaire de la consommation relativement atone des ménages dans un contexte de distanciation physique, d'offres contraintes de certains secteurs d'activités (restauration, hôtels, bars, salles de spectacle) et d'essor du télétravail qui tend à rendre superflus certains achats liés à la présence au bureau (costumes, cravates, produits de beauté, etc.), les ménages (notamment des déciles supérieurs) ont pu se constituer un matelas d'épargne forcée.

L'économie luxembourgeoise a par conséquent entamé l'année 2021 avec environ **1,2 milliard d'euros d'épargne supplémentaire engrangé par les ménages**. La libération de cette épargne dans l'économie (au-delà de la sphère immobilière) pourrait/devoir servir à alimenter et soutenir la reprise en fonction des possibilités de « réouverture » des secteurs qui sont particulièrement affectés par les obligations de distanciation physique.

Nombre de vols commerciaux au Luxembourg



Nombre de chômeurs inscrits à l'ADEM



Au-delà des éléments macro-économiques susmentionnés et de la relative bonne tenue de l'économie luxembourgeoise en 2020, « la crise sanitaire-économique est encore là » comme en témoignent la sous-activité de l'aéroport du Luxembourg et les niveaux - toujours élevés - d'entreprises ayant recours aux dispositifs de chômage partiel (4.300) et de demandeurs d'emplois (19.000).

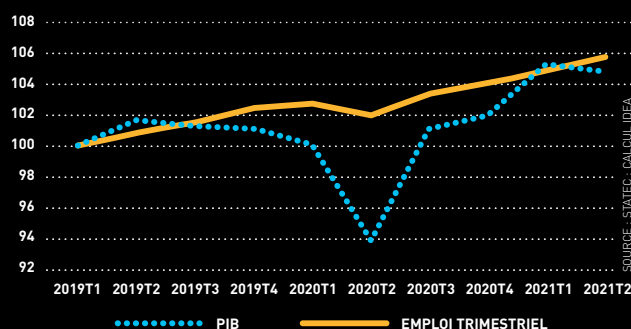
Pour en savoir plus, retrouvez notre cahier thématique « la crise sanitaire-économique de 2020 en 10 graphiques » : www.fondation-idea.lu

LES DÉFIS DE LA REPRISE

LA REPRISE EN V SE CONFIRME

Après une forte chute lors des deux premiers trimestres de 2020, le PIB luxembourgeois retrouve des couleurs et des niveaux plus élevés encore qu'avant la crise. L'emploi a quant à lui reculé, mais dans des proportions bien moindres. Cependant, les niveaux restent inférieurs à ceux qui étaient attendus en l'absence de la crise sanitaire.

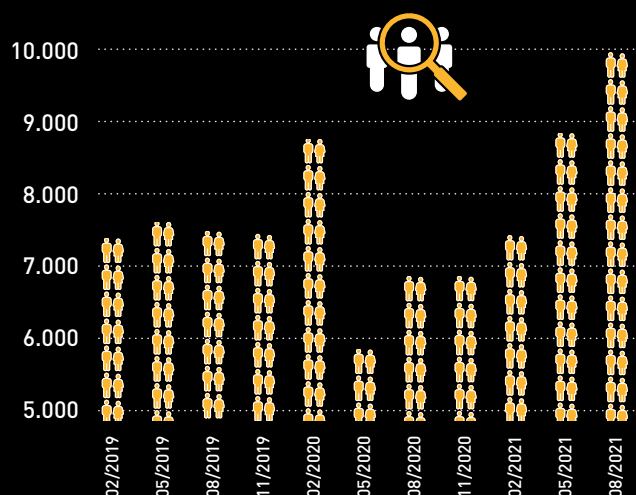
ÉVOLUTION DU PIB ET DE L'EMPLOI (BASE 100 = T1 2019)



PRÈS DE 10.000 POSTES NON POURVUS

Le nombre d'offres d'emplois disponibles déclarés à l'ADEM a battu un nouveau record en août, avec 9.914 postes ouverts, signe des tensions sur le marché du travail.

NOMBRE DE POSTES VACANTS



FAILLITES

Avec **900 faillites** prononcées entre janvier et septembre 2021, la vague de faillite tant redoutée n'est toujours pas constatée.



5.647 MILLIARDS D'EUROS

La place financière confirme sa bonne résistance. Fin août, les actifs nets des fonds d'investissement étaient valorisés à **5.647 milliards d'euros**, niveau exceptionnel et record pour le Luxembourg.



JUSQU'ICI TOUT VA PLUTÔT BIEN ?

Taux de chômage redescendu à 5,5%, acquis de croissance pour 2021 de 5,7% au second trimestre (après un recul du PIB peu prononcé en 2020), rentrées fiscales résolument bien orientées, marché du travail très dynamique, presque 400 000 résidents doublement vaccinés, nombre d'infection à la Covid-19 sous contrôle, fréquentation en hausse des lieux de culture, de commerce, de restauration et de l'aéroport, routes de nouveau bondées. La crise sanitaire fait moins peur au Luxembourg et elle ne semble pas avoir entamé le potentiel de croissance.

Le gouvernement qui a soutenu (l'économie) et protégé (la population) autant que nécessaire, l'opposition qui a été constructive, les organisations syndicales et patronales qui ont su accorder leurs violons et « *ont compris que l'ennemi à combattre était au-dehors et pas entre eux* », les entreprises, les fonctionnaires, les indépendants et les salariés (avec une mention spéciale pour les *frontline workers*) qui ont permis à l'économie de tourner, les retraités, les jeunes, les résidents, les frontaliers : tous ont fait de leur mieux et ont contribué à la résilience du Luxembourg. A présent que le socialisme pandémique n'est plus et que la reprise, sous contraintes sanitaires, semble installée, les défis, déséquilibres et problèmes socio-économiques que le Luxembourg doit affronter, surmonter, corriger, réparer, remontent à la surface.

#LOGEMENT

En dépit de nouvelles mesures macro-prudentielles encadrant la distribution de crédits et d'une moindre progression de la population dans le contexte de la crise, le prix moyen du m² au Luxembourg a progressé de 1.053 euros entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021. Le logement est donc parti pour rester en tête des préoccupations des ménages et parvenir à modérer l'évolution des prix immobiliers demeure toujours un casse-tête, voire une quadrature du cercle, pour le gouvernement.

#NEWNORMAL INCONNU

Les tensions persistantes sur l'offre (difficultés de recrutements et d'approvisionnements, prix des matériaux, accélération de la digitalisation et de la transformation énergétique) et sur la demande (épargne forcée, modifications des habitudes de consommation) pourraient engendrer des changements profonds dans la manière dont les entreprises exercent leur activité et sur le marché du travail et précipiter un nouveau régime inflationniste après une période prolongée de grande modération.

#FINANCES PUBLIQUES

À l'instar de l'économie, les finances publiques luxembourgeoises ont manifesté une bonne résistance à la crise, avec peu ou prou (et sauf nouvelles « surprises ») un retour à l'équilibre budgétaire anticipé pour 2022. Au moins deux questions vont cependant se poser. À court terme, à quel rythme et sous quelle forme conviendra-t-il de revenir au *business as usual*, en ce qui concerne les régimes d'aides et les règles budgétaires notamment ? À plus long terme, quelle est l'approche budgétaire optimale pour faire face à l'indispensable transition énergétique et climatique ainsi qu'au vieillissement démographique ? Sans compter une « nouvelle donne » en matière de santé, qui souligne la nécessité d'éviter « quoi qu'il en coûte » toute pénurie future de personnel médical.

#ECONOMIES ET TERRITOIRES

Les perspectives (et les contraintes) démographiques, économiques et environnementales obligent à trouver un modèle d'aménagement du territoire qui n'hypothèque pas les aspirations à poursuivre un développement soutenu du pays dans les prochaines décennies. Une vision doit se préciser dans ce domaine. En particulier au niveau transfrontalier dans un contexte de multiples tensions sur les recrutements, le logement et la mobilité, mais aussi d'aspirations nouvelles des salariés au télétravail ou encore de revendications pour réduire les écarts de développement de part et d'autre des frontières et pour faire émerger de nouveaux modèles de coopération grand-régionale.

#PLACE FINANCIÈRE LUXEMBOURGEOISE

Résilientes et disposant de fonds propres de grande qualité se situant au-delà des réglementations de Bâle III, les banques luxembourgeoises ont dans l'ensemble très bien résisté à la crise de la COVID-19. Cependant, les évolutions des prix immobiliers et autres actifs financiers, le déploiement de la future « normalisation monétaire », de même que les risques de défaillances d'entreprises – eux-mêmes en partie fonction du doigté des différents gouvernements à débrancher les aides – seront des facteurs déterminants pour la stabilité de la Place financière luxembourgeoise.

#INÉGALITÉS

La crise sanitaire a aggravé des inégalités sociales et révélé de nouvelles fragilités. Entre pertes d'emplois, baisse de revenus et potentielles séquelles consécutives à un confinement à l'étroit, l'après soutenable suppose une lutte acharnée afin de contenir la montée des inégalités et empêcher que n'émerge au Luxembourg un nouveau précarité (d'indépendants, de familles monoparentales, de jeunes en situation de décrochage, de chômeurs de longue durée, de salariés des secteurs n'ayant toujours pas retrouvé leur niveau d'activité d'avant crise, etc.). Réforme fiscale, formation, soutien à la compétitivité, politique redistributive devraient être activées à cet effet.

Autant de sujets, en plus de nombreux autres, sur lesquels la Fondation Idea planche.

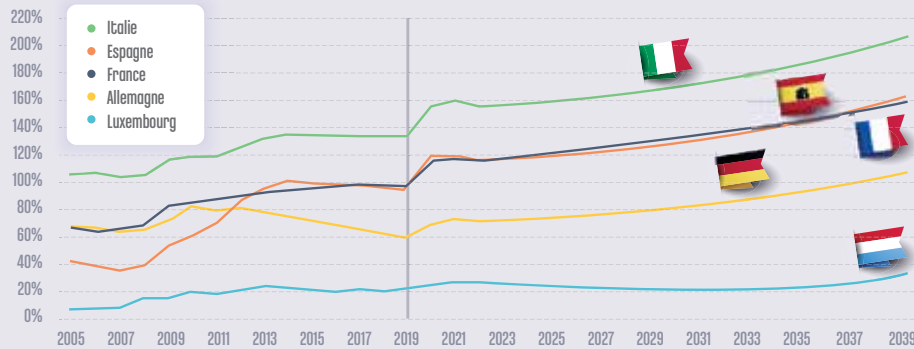


Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site : www.fondation-idea.lu

Endettement public dans la zone euro : est-ce si grave ?

Fondation IDEA asbl

Dettes publiques : le grand écart (ratios de dette en % du PIB)



Sources : Eurostat, Programmes de Stabilité, STATEC et calculs IDEA.

- Forte augmentation des ratios d'endettement pendant la crise sanitaire (recettes moindres, PIB en recul et chômage), surtout dans les pays déjà les plus endettés...
- À politique inchangée, poursuite de cette tendance d'ici 2040 (vieillissement de la population, transition énergétique et climatique, impact durable de la crise sur les niveaux d'activité).
- Un endettement élevé exacerbe les risques associés à une hausse des taux d'intérêt ou à un fléchissement de la croissance potentielle.

QUELQUES « SOLUTIONS » AUX CRISES D'ENDETTEMENT



Relance dans un contexte de dettes publiques élevées : la plus-value européenne

Par Muriel Bouchet



● Divers pays de la zone euro – notamment l'Italie et l'Espagne – ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire, en termes de santé mais aussi d'activité économique et de finances publiques. L'ampleur même du choc COVID ainsi que la spécialisation sectorielle de ces pays, avec un poids important des branches les plus vulnérables à la crise comme le tourisme, expliquent ces difficultés dans des États membres qui présentaient un endettement public élevé avant même la crise.

Une telle situation menace la cohésion de la zone euro, même si les autorités européennes ne sont nullement restées inertes ces derniers mois. En témoigne notamment le plan «NextGenerationEU» de 750 milliards d'euros. Ce plan coordonné comporte un important volet «solidarité», s'étayant sur quelque 390 milliards de subventions principalement destinées aux pays les plus affectés par la crise. Il a été décliné en plans nationaux pour la reprise et la résilience, qui devraient se déployer sur la période 2021-2026.

S'il constitue «un pas dans la bonne direction», il gagnerait à être suivi d'initiatives similaires – sous la forme, le cas échéant, de compléments annuels évalués en fonction de la situation socio-économique et d'indicateurs de cohésion de la zone euro – et ce pour au moins deux raisons.

En premier lieu, les besoins réels en infrastructures sont selon nombre d'observateurs d'un ordre de grandeur excédant nettement les 750 milliards d'euros précités. Selon la Fondation Robert Schuman par exemple¹, ces besoins s'établiraient pour les réseaux de transport, d'énergie et de telecoms, la gestion des déchets, l'eau et la santé, à quelque 1 600 milliards d'euros. L'indispensable transition énergétique et climatique devrait déjà excéder à elle seule (et nettement...) les 750 milliards d'euros de «NextGenerationEU».

En second lieu, le plan de relance semble réduit par rapport au défi que pose la dynamique d'endettement prévisible dans des pays tels que l'Espagne, l'Italie voire même la France (voir l'infographie). Ainsi, le ratio d'endettement de l'Italie et de l'Espagne devrait «à politique inchangée» augmenter à raison de 50% du PIB environ d'ici 2040. Or selon la Commission européenne, le volet «subventions» du plan européen de relance ne représenterait que respectivement 4,2 et 6,3% du PIB de l'Italie et l'Espagne. Si cet impact n'est pas négligeable dans l'absolu, il se limite à un dixième de la dérive «spontanée» projetée des ratios d'endettement.

Contrairement à ce que pourrait suggérer une interprétation trop «statique» de la situation, de tels mécanismes transeuropéens de solidarité relèvent aussi de l'intérêt bien compris des États les plus prospères, même si ces derniers ne semblent guère profiter de la solidarité européenne en termes purement comptables. Cette prospérité – en particulier le dynamisme de leur commerce extérieur – dépend de manière cruciale de la cohésion de la zone euro. Par ailleurs, comme le montre de manière éclairante une récente publication de la Commission européenne², des pays très ouverts comme le Luxembourg et l'Irlande devraient bénéficier bien d'avantage des «effets de débordement» favorables des plans pour la reprise et la résilience mis en œuvre par les autres États membres que de leurs propres plans nationaux. La situation ne serait pas fondamentalement différente dans un grand pays comme l'Allemagne. Les plans des autres États membres exerceraient en effet sur l'économie allemande un impact équivalent à celui du plan élaboré en Allemagne. On ne peut mieux illustrer l'existence d'une plus-value européenne et d'une communauté de destin entre nos pays.

1 «Pour une relance de l'investissement en Europe», Policy Paper, 22 septembre 2014, <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-325-fr.pdf>.

2 Philipp Pfeiffer, Janos Varga et Jan in 't Veld «Quantifying Spillovers of Next Generation EU Investment», European Economy, Discussion Paper 144, Juillet 2021, https://ec.europa.eu/info/publications/economic-and-financial-affairs-publications_en.

Quo Vadis RSE ?

Consensus économique Flash réalisé dans le cadre de la Journée de l'Economie 2021

Consensus économique d'IDEA

217

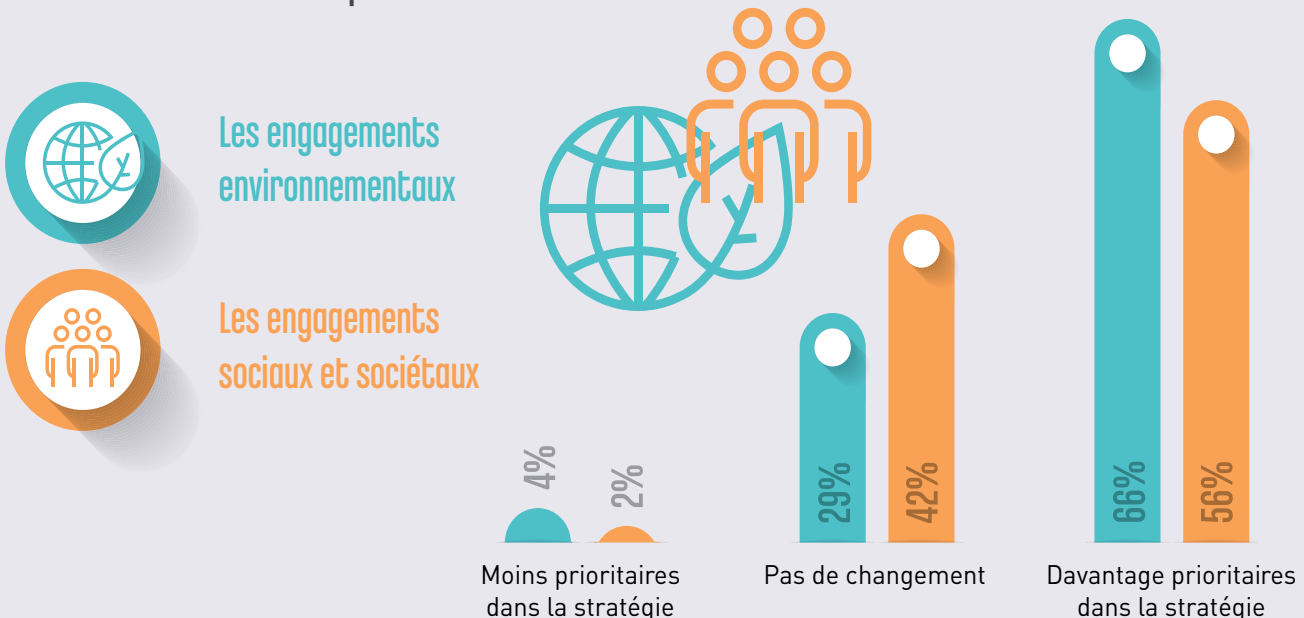
Le consensus économique d'IDEA a pour but de révéler et d'analyser le sentiment d'un panel de **217 décideurs** économiques, politiques, de partenaires sociaux et d'économistes sur les principales tendances d'évolution de la conjoncture, le scénario macroéconomique privilégié au Luxembourg, ainsi que les grands défis politico-économiques et les réponses à apporter à ces derniers. 89 personnes y ont répondu, soit un taux de réponse de 41%.

01

Le « monde d'après » sera RSE...

Pour les deux tiers des répondants, les engagements environnementaux des entreprises seront renforcés dans leur stratégie.

Selon vous, après la pandémie mondiale, comment la prise en compte des problématiques environnementales et sociétales dans les stratégies des entreprises évoluera-t-elle ?



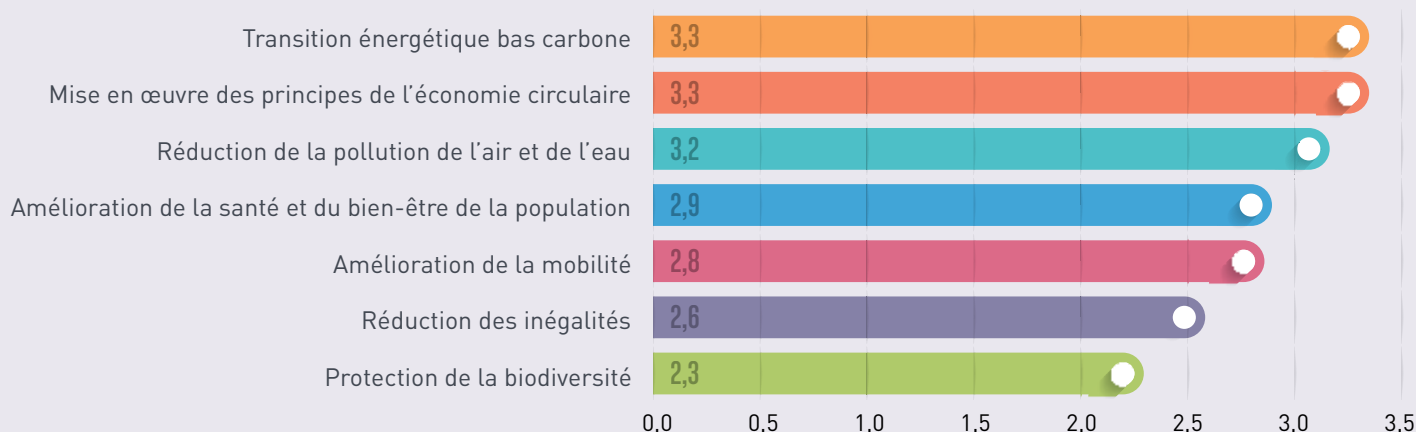
02

Les leviers des entreprises

Les entreprises auraient un pouvoir d'agir plus significatif dans trois objectifs du développement durable : la transition bas carbone, la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et la réduction de la pollution de l'air et de l'eau. S'en suivraient des capacités d'action relativement positives dans les domaines de l'amélioration du bien-être de la population et de l'amélioration de la mobilité.

Selon vous, après la pandémie mondiale, comment la prise en compte des problématiques environnementales et sociétales dans les stratégies des entreprises évoluera-t-elle ?

(note sur 5)



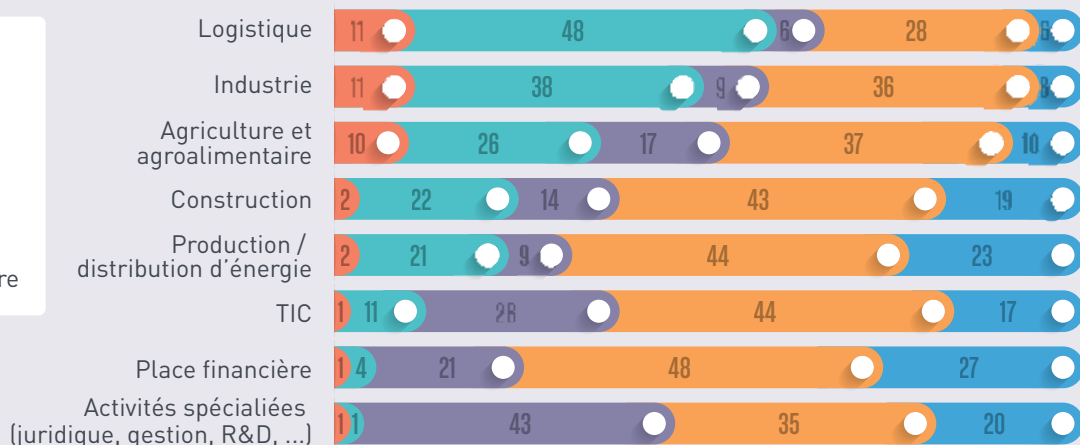
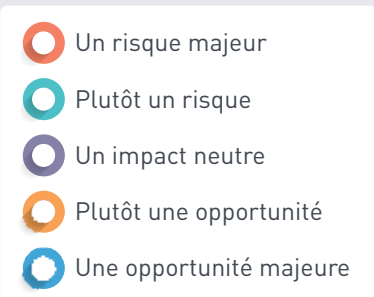
03

Transition bas carbone : risque ou opportunité ?

L'accélération de la transition bas carbone n'aura incontestablement pas les mêmes effets sur tous les secteurs de l'économie. Les secteurs qui pourraient être les plus affectés par la transition énergétique sont la logistique et l'industrie. Dans les activités tertiaires, on constate qu'une large majorité des membres du panel pense que cette transition bas carbone sera une opportunité pour l'économie luxembourgeoise, en particulier pour la place financière où 74% des panelistes du secteur y voient une opportunité.

Selon vous, dans les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise, que représentera la transition vers une économie bas carbone dans les 10 prochaines années ?

(en pourcentage des réponses)



9 PROPOSITIONS POUR LES MÉNAGES, LES ENTREPRISES, LE LOGEMENT ET LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR !

En complément des principales mesures annoncées dans le cadre de la loi budgétaire pour 2022, la Fondation IDEA propose 9 amendements qui auraient pu utilement compléter le budget dans le but d'améliorer la protection des ménages les plus vulnérables, de soutenir les entreprises, de limiter la pression sur le marché de l'immobilier et de ne pas injurier l'avenir du pays. Ces propositions méritent toujours d'être débattues.

ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES



1. ATTRIBUTION AUTOMATIQUE ET REVALORISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT MONOPARENTAL

Attribuer automatiquement et revaloriser le crédit d'impôt monoparental automatique (CIM) semble être une nécessité. Cela impliquerait de supprimer toute condition de revenu et de pension alimentaire pour en bénéficier. Une augmentation du même ordre que celle de la hausse des prix depuis 2008 aiderait à limiter l'injustice fiscale affectant ces ménages.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES



2. ÉLARGISSEMENT DE L'AMORTISSEMENT SPÉCIAL POUR LES INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES DES ENTREPRISES

Pour réduire le coût lié à la transition climatique, il serait opportun d'élargir les coûts couverts par le mécanisme d'amortissement spécial pour les investissements des entreprises dans la transition énergétique. Ce dispositif ne couvre pas à l'heure actuelle les investissements productifs, ni les coûts induits en matière de personnel et de formation.



3. FLÉCHER L'ÉPARGNE VERS LES ENTREPRISES

Avec les contraintes pesant sur les ménages à cause de la situation sanitaire, ces derniers ont eu tendance à épargner plus que d'habitude. Dans un contexte de préférence exacerbée pour l'investissement dans l'immobilier, il semble indiqué d'inciter les ménages à utiliser leur épargne excédentaire comme apport de fonds propres aux entreprises locales.

POLITIQUE(S) DU LOGEMENT



4. RÉEMBARQUER DANS LA LUTTE CONTRE LA VACANCE

En vertu de la loi sur le bail à usage d'habitation « le conseil communal peut obliger les propriétaires des immeubles et parties d'immeubles non occupés destinés à servir de logement sis sur le territoire de la commune à les déclarer à l'administration communale ». Les infractions à cette disposition sont punies d'une peine d'amende comprise entre 1 et 250 euros. Relever le montant des amendes permettrait d'augmenter la contribution de cette mesure dans la lutte contre la vacance.



5. TROIS PROPOSITIONS CONCRÈTES EN MATIÈRE DE FISCALITÉ FONCIÈRE

Il convient de lutter contre la rétention immobilière et foncière dans le cadre d'une réforme globale de l'impôt foncier – qui ne représente que 0,05% du PIB au Luxembourg. À cette fin, il est proposé de réactiver l'impôt foncier dit « B6 » en introduisant un niveau plancher, de créer une « *bedroom tax* » à la luxembourgeoise et de mettre en place une évaluation plus « scientifique » de la valeur unitaire.

NE PAS INJURIER L'AVENIR



6. REVALORISATION DE LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT À L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Dans le projet de budget pluriannuel, la contribution de l'État à l'Université du Luxembourg n'augmente qu'à raison de 2% l'an de 2021 à 2025. Une telle évolution paraît peu réaliste, car elle ne couvrirait pas une revalorisation raisonnable des rémunérations, un renforcement du personnel ou le financement de nouvelles missions éventuelles (master en médecine, pôle développement durable...).



7. CRÉATION D'UNE COMMISSION DES INFRASTRUCTURES

Particulièrement au Luxembourg, les infrastructures publiques doivent être sélectionnées avec soin et dans une perspective de moyen terme. Il est proposé de créer, sur l'exemple britannique mais en tenant compte des spécificités du Luxembourg, une Commission nationale des infrastructures. Autonome, elle déposerait annuellement un rapport détaillé à la Chambre des Députés.



8. CRÉATION D'UN FONDS DES CALAMITÉS AU LUXEMBOURG

Pour permettre aux sinistrés de retrouver une vie normale en cas d'événements climatiques graves, il pourrait être opportun de créer un Fonds des Calamités. Avec des réserves mobilisables rapidement, il pourrait aussi octroyer des avances remboursables aux compagnies d'assurance. Plusieurs types de catastrophes naturelles pourraient ainsi être couverts.



9. CRÉATION D'UN FONDS DE CODÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER

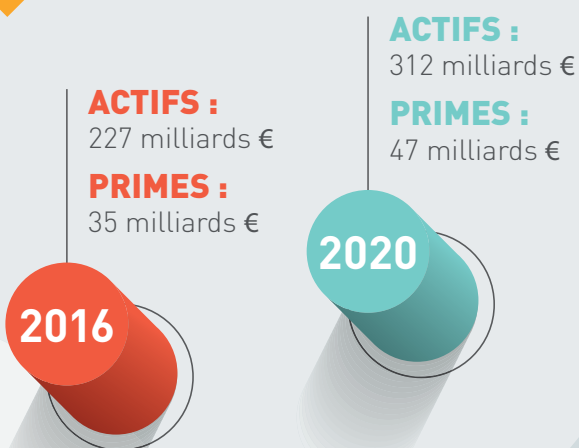
Ce fonds pourrait servir à lancer des appels à projets pour co-financer avec les collectivités voisines, des infrastructures, des formations, des équipements sociaux, environnementaux... avec une plus-value transfrontalière, c'est-à-dire contribuant à renforcer la cohésion, l'attractivité et la durabilité du territoire transfrontalier pris dans son ensemble.

REGARDS SUR LE SECTEUR DE L'ASSURANCE AU LUXEMBOURG

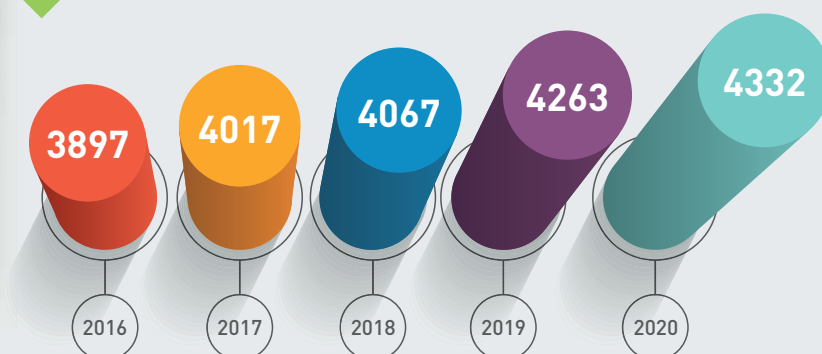
L'ACTIVITÉ DES ASSURANCES

À l'exception de 2020, marquée par la Covid-19, l'activité des assurances est en croissance continue au Luxembourg. Si le pays est parvenu à développer un environnement favorable pour les activités de réassurance depuis les années 1980 et surtout pour l'assurance-vie depuis les années 1990, les assurances non-vie ont quant à elles bénéficié pleinement des conséquences du Brexit. L'arrivée sur le sol luxembourgeois de 11 nouvelles compagnies au courant de l'année 2019 a participé à faire progresser les primes ainsi que la somme des bilans.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ CONSOLIDÉE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

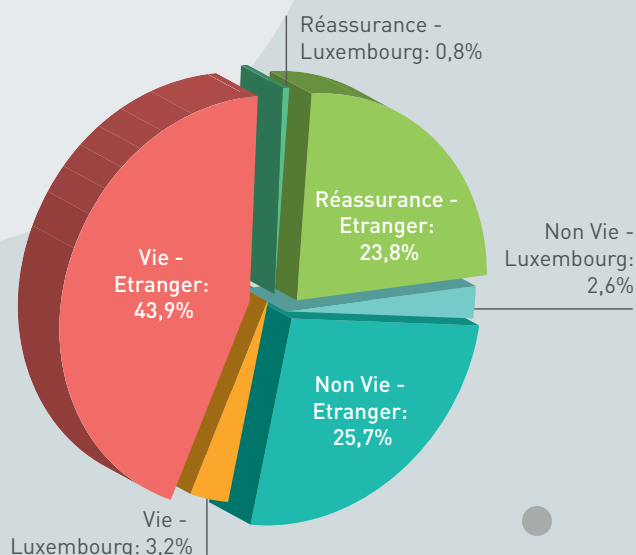


RETOMBÉES EN TERMES D'EMPLOIS DIRECTS



Le secteur de l'assurance luxembourgeois est caractérisé par une part importante d'activités frontalières. En effet, 93,4% des primes totales encaissées provenaient de l'étranger en 2020. Si cette forte exposition à l'international est a priori un marqueur de l'attractivité du pays, elle peut aussi renforcer à bien des égards la vulnérabilité du secteur face à des décisions politiques et des risques économiques extérieurs.

VENTILATION DES PRIMES ENCAISSÉES EN 2020 PAR TYPE D'ACTIVITÉ



ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR ET AVANTAGES COMPÉTITIFS DU GRAND-DUCHÉ

Les assurances s'inscrivent en cohérence avec les autres activités financières du Luxembourg. Elles interagissent également avec ces entités. Par exemple, une partie des actifs issus de la distribution frontalière des produits de l'assurance-vie est investie dans des fonds d'investissement luxembourgeois (et aussi dans des titres de créance ainsi que des actions). Les portefeuilles d'actifs sont quant à eux déposés auprès d'une banque dépositaire agréée par le Commissariat aux Assurances (CAA). Les assureurs profitent également de débouchés importants grâce aux banques privées.

Au-delà de la stabilité économique et politique du pays, de la qualité de vie et d'une relative garantie de paix sociale, les avantages compétitifs du pays sont multiples. La Place financière bénéficie d'un véritable savoir-faire, d'un cadre juridique et réglementaire favorable, d'une fiscalité avantageuse, d'un réservoir de main-d'œuvre qualifiée, d'économies d'échelle, de complémentarités fonctionnelles, d'une bonne réputation et de l'appartenance du Luxembourg à l'UE et à la plupart des grandes organisations internationales. Pour les assurances, la grande protection des souscripteurs, la présence d'une autorité de contrôle propre au secteur, la flexibilité des produits/supports financiers, la jouissance du passeport européen et le principe de proportionnalité sont de réels atouts. Ces facteurs ont pu faire pencher la balance dans le choix des assurances à s'établir au Grand-Duché ou à s'y relocaliser à la suite du Brexit.

LES (FUTURS) GRANDS DÉFIS POUR LE SECTEUR DE L'ASSURANCE LUXEMBOURGEOIS

Parmi les défis, le premier est sans nul doute le niveau historiquement bas des taux d'intérêt des dernières années, qui a pesé sur la rentabilité des assurances luxembourgeoises. En témoignent l'exposition et la maturité plus risquées des actifs obligataires en portefeuille dans une optique de recherche de rendement et l'exposition à des fonds plus risqués et à des actifs décorrélés des actifs traditionnels.

S'ensuit le risque issu du changement climatique qui devrait prendre de plus en plus d'importance et qui pourrait même complexifier l'utilisation de lois statistiques pour la détermination des primes, tant pour le montant total des dégâts causés que pour l'imprévisibilité et la fréquence on ne peut plus accélérée des événements. Sur les 3 dernières années, la tornade et les inondations ont en effet coûté 225 millions d'euros selon les estimations de l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA).

En outre, l'émergence de nouveaux risques pandémiques ou encore de cyberattaques soulève de nombreuses questions, au premier rang desquelles le principe de mutualisation des risques (avec une large part du portefeuille frappée de manière simultanée notamment en raison de l'interconnexion), le rôle de l'État comme assureur de dernier recours pour des risques qui sont difficilement assurables et la durée anormalement plus longue des crises.

Enfin, il conviendra de veiller à défendre la Libre Prestation de Services (liberté inscrite dans le Traité de Rome) et le principe de proportionnalité qui sont remis en cause au nom d'un certain « *level playing field* ». Le secteur des assurances est non seulement stratégique pour le Luxembourg, mais il permet aussi d'être un « *absorbeur de chocs* » efficace et d'assurer le rebond ainsi que la prospérité à travers son financement de l'économie. Les assurances luxembourgeoises ont en effet participé à hauteur de 20% (500 millions d'euros) dans l'emprunt national de 2,5 milliards d'euros pour faire face à la Covid-19.

Auteur : Thomas Valici

Pour en savoir plus sur le secteur de l'assurance au Luxembourg, téléchargez le Décryptage n°22 sur <https://www.fondation-idea.lu/>

Fondation IDEA asbl

7, rue Alcide de Gasperi

L-1615 Luxembourg

Fondation-idea.lu

Mai 2022